

Université Libre de Bruxelles

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

Faculté des Sciences

Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

L'activisme animaliste et ses répercussions sur la politique belge

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par

THIBAUT, LISA

en vue de l'obtention du grade académique de

Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

Finalité Gestion de l'Environnement

Année Académique : 2018-2019

Directeur : Prof. Edwin Zaccai

Mes remerciements les plus profonds aux douze activistes et militants politiques qui m'ont accordé leur confiance et ont pris le temps de répondre à mes questions. Grâce à eux, j'ai pu mieux comprendre la lutte antispéciste et ce qu'elle signifiait au quotidien pour chacun d'entre eux.

Merci tout particulièrement à mon directeur de mémoire, le professeur Edwin Zaccai, pour son aide précieuse, ses corrections et ses conseils avisés.

Merci à William Thibaut, Myriam Chapuis et Corneliu Gaina pour leur soutien sans faille.

Merci à Julie Pondant, Violaine Jouan, Quentin Aubert, Viviane Thibaut et Géraldine Papegnies pour leurs conseils et leur relecture.

Résumé

La problématique du mémoire s'articule autour du cas de l'animalisme en Belgique, et plus particulièrement de la branche de la lutte antispéciste, et de ses retombées dans le monde politique. Quel pouvoir politique peuvent avoir concrètement ces mouvements sur les animaux ? Pour répondre à cette question, un état des lieux concernant les droits des animaux a été réalisé dans plusieurs parties du monde, avec un focus particulier sur l'historique et la situation actuelle de l'Union Européenne. La réglementation européenne s'est concentrée sur la question du bien-être animal, poussée par les associations de protection des animaux, mais pas sur leur statut en tant que tel. Cette réforme n'est sur certains points pas à la hauteur des attentes du public et des scientifiques, et n'est pas assez contrôlée. Du côté des activistes, le mouvement animaliste se scinde en deux camps depuis les années septante et quatre-vingts : les welfaristes, qui constituent les associations de protection animale classiques, et les abolitionnistes, qui veulent abolir toute utilisation et exploitation animale. Ces deux camps se différencient aussi bien dans leurs objectifs que dans les stratégies employées. Suite à l'échec de la mouvance plus radicale de l'Animal Liberation Front dans les années nonante à deux mille, certains activistes antispécistes cherchent aujourd'hui à repolitiser leur cause en constituant une nouvelle famille de partis politiques, les partis animalistes. Malgré leur marginalité, cette famille politique s'agrandit : rien qu'en Europe, il en existe quatorze. A travers l'étude réalisée dans le cadre de ce mémoire par le biais d'entretiens semi-directifs avec des activistes et des militants politiques, il est apparu qu'en Belgique, la plupart des militants politiques animalistes sont issus de l'activisme antispéciste. En voulant mener leur combat sur plusieurs fronts, les antispécistes entendent multiplier leurs chances d'être entendus et d'intégrer la question animale à l'agenda politique, comme cela a pu être le cas chez nos voisins des Pays-Bas. Cependant, des débats internes persistent au sein du mouvement : tous les activistes ne sont pas d'accord sur la démarche à suivre. Les derniers changements législatifs sont les faits d'associations welfaristes. Les antispécistes ont, pour l'instant, majoritairement un rôle de mise en avant de la question animale antispéciste.

Mots-clés : animalisme, antispécisme, droits des animaux, politique, activisme, militantisme, véganisme, welfarisme

Liste des acronymes

269LA	269 Libération Animale
ACT	Analyse de Contenu Thématique
AESA	Autorité européenne de sécurité des aliments
ALF	Animal Liberation Front
APP	Animal Protection Party
AV	Anonymous for the Voiceless
AWP	Animal Welfare Party
BB	Bite Back
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
CDFE	Centre de Défense de la Liberté des Entreprises
cdH	Centre Démocrate Humaniste
CETA	Accord économique et commercial global
CO₂	Dioxyde de carbone
DA	DierAnimal
DxE	Direct Action Everywhere
ELF	Environment Liberation Front
EOP	<i>Eläinoikeuspuolue</i>
FBI	Federal Bureau of Investigation
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GL	GroenLinks
MR	Mouvement Réformateur
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale

PACMA	<i>Partido Animalista Contra el Maltrato Animal</i>
PAN	<i>Pessoas-Animais-Natureza</i>
PETA	People for the Ethical Treatment of Animals
PMUT	<i>Partei Mensch Umwelt Tierschutz</i>
PS	Parti Socialiste
PTB	Parti du Travail de Belgique
PVDA	Partij van de Arbeid
PvdD	Partij voor de Dieren
REAR	Radical Environment & Animal Rights movement
TPS	Tierpartei Schweiz
TSM	The Save Movement
TTIP	Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
UE	Union Européenne
VB	Vlaams Belang
VP	VeganerPartiet
WAP	World Animal Protection

Liste des tableaux

Tableau 1.

Vue globale de la prise en considération de la protection animale de différents pays, Auteur d'après les rapports API de la WAP, 2014

Tableau 2.

Vue globale de la prise en considération de la protection animale de différents pays de l'UE, Auteur d'après les rapports API de la WAP, 2014

Tableau 3.

Tableau récapitulatif des partis européens. Auteur, d'après la classification établie par Morini (2018)

Tableau 4.

Associations antispécistes belges et régions d'activité, Auteur

Tableau 5.

Canevas d'entretiens, Auteur

Tableau 6.

Entretiens réalisés, Auteur

Tableau 7.

Répertoire d'actions en Belgique, Auteur d'après Munro, 2005

Glossaire

Animalisme	L'animalisme postule que chacun d'entre nous est numériquement identique à un animal au sens biologique du terme (Olson, 2007 :24).
Antispécisme	L'antispécisme signifie que l'inégalité de prise en compte des intérêts des humains et des non-humains est une injustice, mais cela n'implique ni l'égalité de traitement ni l'effacement des différences entre eux et nous et à l'intérieur du règne animal (Pelluchon, 2018 :119).
Abolitionnisme	C'est la direction qui lutte pour l'abolition de l'exploitation animale en générale et en particulier, de toutes les activités dans lesquelles il est usage de l'animal (Celka, 2013 : 96).
Action directe	Une forme de résistance ou d'intervention collective possédant un minimum d'organisation ; qui brise les règles du jeu politique et / ou les normes de l'organisation ; qui n'implique pas l'usage délibéré de la violence ; et qui cherche à changer les règles du jeu politique et / ou à intervenir dans le système politique (Melucci, 1996 :378)
Bien-être animal	Ce terme désigne l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt (OIE, 2019). (Voir « welfarisme »)
Eurobaromètre	Sondage de l'opinion publique, mené dans tous les États membres de l'Union par les institutions européennes (Parlement Européen, 2019).

Sentience	La sentience désigne la capacité d'éprouver des choses subjectivement, d'avoir des expériences vécues. Certains êtres ont des perceptions, des émotions, et par conséquent la plupart d'entre eux ont des désirs, des buts et des volontés qui leur sont propres (Taldi & al, 2017 :11).
Sensibilité	Propriété de réagir d'une façon adéquate aux modifications du milieu. Terme bien moins englobant que celui de sentience (Taldi & al, 2017 :11).
Spécisme	Le spécisme est à l'espèce ce que le racisme est à la race, et ce que le sexisme est au sexe : une discrimination basée sur l'espèce, presque toujours en faveur des membres de l'espèce humaine (Caron, 2016 : 27).
Végétarisme	Le végétarisme désigne l'exclusion (partielle ou totale) de produits animaux du régime alimentaire (Mathieu, Dorard, 2016, 727).
Végétalisme	Le végétalisme ne concerne que le régime alimentaire, excluant tout produit issu de l'animal (viande, poisson, mais aussi œufs, produits laitiers et miel). Il ne trouve pas ses fondements dans l'éthique, et peut être pratiqué pour des raisons d'hygiène ou de santé, des raisons religieuses, ou encore des raisons environnementales (Mathieu, Dorard, 2016, 727).
Véganisme	Le véganisme est le mode de vie qui cherche à exclure, autant qu'il est possible et réalisable, toute forme d'exploitation et de cruauté envers les animaux, que ce soit pour se nourrir, s'habiller, ou pour tout autre but (The Vegan Society, 2019).

Welfarisme	Le welfarisme (de l'anglais <i>welfare</i> : bien-être) cherche à améliorer le traitement infligé aux animaux mais n'a pas de lien avec le végétarisme ou le véganisme, et ne cherche pas à abolir l'utilisation des animaux (DeCoux, 2009 :17).
-------------------	--

Table des matières

Introduction	1
1. Cadre historique et législatif des droits des animaux	5
1.1 Dans le monde.....	5
1.2 En Europe	9
1.1.1 L'Union Européenne : un exemple à suivre ?	11
2. Activisme animaliste	16
2.1 Qu'est que qu'un activiste antispéciste ?.....	16
2.2 Welfarisme et abolitionnisme : division du mouvement.....	17
2.2.1 De la différenciation des objectifs.....	17
2.2.2 ... à la différenciation des stratégies	17
2.2.3 Radicalisation du mouvement et « écoterrorisme »	18
3. La lutte politique	23
3.1 Politisation de la question animale	23
3.2 Positionnement politique du mouvement animaliste	24
3.3 Une famille politique à part entière	27
3.3 Partis animalistes européens.....	28
3.3.1 Tableau récapitulatif	29
3.4 Electorat.....	30
3.5 Succès des partis animalistes : l'exemple du PvdD	30
3.6 Elections européennes de mai 2019	32
4. Droits des animaux en Belgique	34
4.1 Contexte historique et politique	34
4.1.1 Code du bien-être animal wallon.....	35
4.2 Milieu associatif et militant	36
4.2.1 Les associations de protection animale	36
4.2.2 Les associations antispécistes.....	36
5. L'activisme animaliste en Belgique	38
5.1 Méthode d'échantillonnage.....	38
5.2 Entretiens semi-directifs.....	38

5.2.1 Canevas d'entretiens.....	39
5.2.2 Tableau récapitulatif des entretiens	40
5.3 Observations	41
5.4 Méthode d'analyse des informations recueillies	41
5.5 Limites.....	43
5.6 Résultats	44
5.6.1 Répertoire d'actions	44
5.6.2 Militantisme	49
5.6.3 Organisation	51
5.6.4 Communication interne et externe	53
5.6.5 Politique.....	54
5.7 Discussion.....	59
Conclusion.....	64
Bibliographie.....	i
Sites web et articles de presse	vii
Annexe 1.....	xi
Annexe 2.....	xii
Annexe 3.....	xiii
Annexe 4.....	xiv

Introduction

Ces dernières années en Europe, de plus en plus d'associations et de groupes d'activistes élèvent la voix en réponse à la façon dont les animaux non-humains sont traités dans notre société. Les actions de militantisme se multiplient à cet égard (Le Figaro, 2018 ; Le Parisien, 2018) : pétitions, immersions dans les abattoirs, blocages, happenings, sensibilisation, festivals véganes, vidéos chocs. Les stratégies sont variées et les associations nombreuses.

Le monde de l'activisme animaliste est divisé en deux pôles dont les limites sont parfois floues : le welfarisme, qui vise à la réforme législative de la condition animale, et les abolitionnistes, qui veulent éliminer le statut de propriété des animaux non-humains et toute exploitation en découlant (Francione, 2010, Wrenn, 2013, DeCoux, 2009). En se positionnant contre la hiérarchie des espèces, la notion de « bien-être animal » représente un non-sens pour les abolitionnistes. Se battre pour l'amélioration des conditions d'élevage n'est plus suffisant : c'est l'élevage en lui-même que ces activistes veulent enrayer (Francione, 2000). Pour ce faire, les activistes boycottent tous les produits d'origine animale, pas seulement au niveau alimentaire mais aussi au niveau du textile, du divertissement, des cosmétiques, etc. Ces différents groupements ont vu le jour après une professionnalisation et une modération contre-productive de la part de plusieurs grandes associations, comme PETA (*People for Ethical Treatment of Animals*), dans les années quatre-vingt - nonante (Wrenn, 2014 :184). La lutte antispéciste n'est donc pas nouvelle, mais peu de choses ont changé concrètement pour les animaux. Quel pouvoir peuvent avoir concrètement ces mouvements sur la vie des animaux ?

En dehors du microcosme des activistes, la société européenne est elle aussi, au fil des années, de plus en plus attentive aux conditions d'élevage et d'abattage des animaux, comme le prouvent les Eurobaromètres (Eurobaromètre Spécial 442, 2016) : on peut notamment y lire que, par rapport à la précédente enquête qui datait de 2006, les citoyens européens aimeraient recevoir plus d'informations quant au traitement des animaux (+6 points de pourcentage au total). De plus, quelques pays de l'Europe du Nord constatent une diminution de la consommation de viande, notamment la Belgique (Vander Putten & al, 2017) et la France (Tavoularis & Sauvage, 2018). Cette

information est à mettre en relief avec l'explosion de la consommation carnée dans les pays émergents, comme la Chine ou le Brésil (Sans & Combris, 2015).

Ces données révèlent donc qu'en Europe, des éléments de changements de l'opinion publique sont visibles. Les citoyens sont de plus en plus informés et concernés par les conditions des animaux, notamment grâce à la médiatisation du problème et aux images chocs tirées des investigations des niches d'activistes pionnières. Les différents gouvernements et partis en Europe s'inscrivent également dans cette lignée et incluent désormais le bien-être animal dans leurs domaines de préoccupation. Par exemple, on peut citer la création en 2014 d'un ministère spécialement dédié au bien-être animal en Flandre et en Wallonie.

De plus, les partis animalistes, pour lesquels la question des droits des animaux non-humains est centrale, fleurissent dans bon nombre de pays d'Europe occidentale, comme par exemple le Parti pour les Animaux aux Pays-Bas (2002), le Parti Animaliste contre la maltraitance animale en Espagne (2003), le Parti Animaliste en France (2016), et plus récemment, le parti belge DierAnimal, fondé fin 2017 et lancé en février 2018. La politisation de la question animale est un enjeu central pour les activistes, qui désirent être présents sur tous les fronts pour défendre leur cause (Pelluchon, 2018 :125).

A travers ce mémoire, nous allons essayer de comprendre les dynamiques de l'activisme animaliste et antispéciste belge, le répertoire d'actions menées en Belgique mais aussi la possible influence de ce mouvement sur la politique du pays en matière de bien-être animal. Y a-t-il des changements effectifs en Belgique en cette matière ? Si oui, dans quelle mesure les différents groupes militants antispécistes ont-ils pu y contribuer ?

Pour ce faire, le premier chapitre du travail consistera à poser les bases des cadres historique et législatif de la question animale. Nous nous analyserons la situation plus particulièrement dans l'Union Européenne (UE), en apportant quelques nuances selon les pays, et ensuite plus globalement dans d'autres régions du monde (Amérique du Sud, Etats-Unis, Asie, Russie, Australie, Afrique).

Nous nous attarderons, lors du second chapitre, sur l'activisme animaliste dans sa globalité, en expliquant ses différents courants, ainsi que la distinction entre les

concepts de welfarisme et d'abolitionnisme élaborée par Gary Francione à la fin des années nonante. Nous nous intéresserons aussi aux diverses stratégies de ces mouvements, et examinerons le tournant stratégique radical opéré par le réseau Animal Liberation Front (ALF) à partir des années nonante, ainsi que les notions d'écoterrorisme.

Le troisième chapitre sera dédié aux enjeux politiques de la lutte animaliste. Notamment, son positionnement politique général. Nous reviendrons également sur la nécessité de la politisation, ainsi que sur les distinctions philosophiques entre écologistes et antispécistes. Par la suite, nous examinerons les différents partis animalistes européens, ainsi que leur potentielle influence dans le monde politique. Nous ferons également le point sur l'électorat du parti néerlandais Partij voor de Dieren, ainsi que sur leur stratégie en vue des élections européennes de mai 2019.

Le quatrième chapitre du mémoire se concentrera sur le cas belge en particulier, en analysant son cadre historique et politique, et plus particulièrement le fonctionnement des différents ministères du bien-être animal et la création du Code Wallon du bien-être animal. Les différentes associations animalistes présentes dans le pays seront passées en revue, ainsi que leurs domaines de prédilection. Un tableau reprendra également les différentes régions belges où des associations antispécistes agissent.

Par le biais d'une série d'entretiens semi-directifs avec des activistes antispécistes belges et des candidats politiques du parti animaliste DierAnimal, nous tenterons lors du cinquième et dernier chapitre d'acquérir une vue d'ensemble de ce phénomène afin de pouvoir répondre à nos questions de recherche. Nous avons privilégié les entretiens semi-directifs afin de pouvoir nous concentrer sur la validité interne du mouvement. Ces entretiens ont ensuite été analysés via la méthode ACT (Analyse de Contenu Thématique), qui consiste en une technique interprétative des matériaux recensés au moyen de catégories de thèmes. Nous reviendrons plus en détail sur la méthodologie de cette étude dans le chapitre 5.

Il s'agira premièrement d'établir un répertoire d'actions des activistes antispécistes belges, pour acquérir une connaissance approfondie des stratégies utilisées. Ensuite, les dynamiques propres à ce mouvement seront analysées, telles que le rapport aux forces de l'ordre, à l'administration, ou encore les positions concernant les questions

de la violence et de la désobéissance civile. Les modes d'organisation des organisations seront également étudiés en détail, afin de voir si on peut observer des similitudes avec l'activisme radical des années nonante, et si ces réseaux sont de portée locale ou mondiale. Les résultats contiendront également la vision des activistes sur les médias traditionnels belges, ainsi que sur leur utilisation des réseaux sociaux.

Pour la partie politique, les résultats se concentreront sur l'intérêt des activistes pour le monde politique, sur leurs préférences politiques, ainsi que sur l'image qu'ils ont du rôle de la politique dans le mouvement pour les droits des animaux non-humains. Leur avis sur le nouveau parti politique animaliste DierAnimal sera également analysé, afin de comprendre si leur positionnement et leurs objectifs se rejoignent. L'objectif ici est de comprendre le mouvement dans son ensemble, ainsi que les retombées de ses actions dans le monde politique, médiatique et sociétal belge.

1. Cadre historique et législatif des droits des animaux

1.1 Dans le monde

Nous allons procéder dans cette partie à une rapide vue d'ensemble des législations mises en place dans les pays non-européens. Même si nous n'avons pas la possibilité de décrire toutes les législations mises en place dans tous les pays un par un, nous pouvons dresser un rapide tableau de la situation générale en Amérique du Nord, du Sud, en Asie, en Russie, en Afrique et en Australie. Le tableau ci-dessous a été réalisé d'après les rapports de l'organisation World Animal Protection (WAP) de 2014. La WAP est une ONG internationale fondée en 1981, œuvrant pour le bien-être animal par le biais de diverses campagnes de communication visant à informer le public sur les conditions de vies des animaux. Nous explorerons ici l'*Animal Protection Index* (API), réalisé par la WAP, qui est une classification de 50 pays à travers le monde conformément à leurs engagements en matière de protection des animaux et d'amélioration du bien-être des animaux dans les politiques et la législation.

Les indicateurs repris dans le tableau ci-dessous sont la note générale du pays, la reconnaissance formelle de la sentience animale (dans la constitution par exemple), l'existence ou non de lois prévenant la souffrance animale, la responsabilité du gouvernement pour le bien-être animale (c'est-à-dire l'engagement du gouvernement à améliorer la protection animale), ainsi que la consultation des parties prenantes (scientifiques, associations, agriculteurs...) pour l'élaboration des lois et politiques.

	Note générale	Reconnaissance formelle de la sentience animale	Lois prévenant la souffrance animale	Responsabilité du gouvernement pour le bien-être animal	Consultation des parties prenantes
Afrique du Sud	D	C	C	C	B
Algérie	F	G	D	G	G
Australie	C	C	B	B	B
Brésil	C	C	C	B	B
Chine	E	C	D	D	D
Etats-Unis	D	D	C	B	B
Ethiopie	F	G	D	D	F
Inde	C	C	C	B	B
Russie	F	G	D	G	D

Tableau nr 1, Vue globale de la prise en considération de la protection animale de différents pays, Auteur d'après les rapports API¹ de la WAP, 2014.

Tout d'abord, nous commencerons en Amérique du Sud avec l'exemple du Brésil. La première loi concernant le bien-être des animaux a été mise en place en 1934, qui interdit « d'avoir un comportement ou de mener une activité récréative qui cause des souffrances aux animaux ». Une des avancées en matière de législation du bien-être animal les plus importantes au Brésil est la reconnaissance explicite des droits des animaux non-humains dans la constitution du pays, qui date de 1988. Depuis la promulgation de cette constitution nationale, les lois de protection animale ont gagné une plus grande acceptation. Le gouvernement brésilien a également mis en place

¹ Voir Annexe 3

une série de règles concernant le transport des animaux. Une autre étape importante a été la promulgation en 1998 de l'article 32 de l'Acte Criminel Environnemental, qui criminalise les abus, maltraitements, blessures et mutilations infligées aux animaux domestiques. Les infractions peuvent mener à des amendes, ou à des peines d'emprisonnement de 3 mois à 1 an. Néanmoins, un des grands défauts de cet Acte est le fait qu'il ne protège pas les animaux d'élevage (Cassuto, Eckhardt, 2016). En 2014, le Brésil a reçu la note C (classées du mieux au pire : A, B, C, D, E, F, G) pour sa législation sur le bien-être animal par l'organisation World Animal Protection (WAP).

Concentrons-nous à présent sur le continent asiatique, et premièrement, en Chine. Il n'existe pas de loi nationale qui interdit explicitement la maltraitance des animaux. Néanmoins, il existe quelques lois concernant le bien-être animal, dans certains contextes particuliers, notamment les animaux utilisés pour la recherche et les zoos (World Animal Protection, 2014). L'association WAP attribue à la Chine la note E, indiquant que le pays asiatique est un très mauvais élève sur le sujet.

Deuxièmement, observons le cas de l'Inde, premier exportateur mondial de viande bovine (Devi et al, 2014 :510). L'Acte de Prévention à la Cruauté envers les Animaux, qui date de 1960, est la première loi nationale en matière de bien-être animal. Elle criminalise la cruauté envers les animaux, même si des exceptions sont de mise pour les animaux utilisés pour la nourriture et les expériences scientifiques. Il est important de noter que les Hindous mangent peu de viande rouge pour des raisons religieuses et culturelles (pourtant, les chiffres sont en constante augmentation ces dernières années, car l'Inde est en plein boom économique, même si de grandes disparités économiques restent d'actualité). Ils se tournent désormais plus facilement vers la viande de poulet. L'hindouisme promeut, en outre, la compassion et la non-violence envers les animaux (Devi et al, 2014 : 508). L'Inde obtient la note C sur l'index de classification WAP.

La Russie est à ce jour un des pays les moins bien notés par WAP : il obtient la note F. En effet, en Russie, les animaux sont toujours traités comme des objets inanimés et le système législatif russe n'accorde aucune considération à la sensibilité animale. Le pays, un des plus gros producteurs mondiaux de fourrure, n'a aucune législation en ce qui concerne les fermes d'animaux utilisés pour les fourrures. Derrière

la Russie se placent la Biélorussie et l'Iran, qui obtiennent un G, la pire note sur l'échelle de classification de l'organisation de protection animale.

En Afrique, nous allons examiner la situation par le biais de l'Algérie, de l'Ethiopie et de l'Afrique du Sud classées respectivement par les notes F, F et D sur l'index de classification WAP de 2014. En Algérie comme en Ethiopie, il n'existe pas de texte ou de loi reconnaissant la sensibilité animale. En Afrique du Sud, la situation est quelque peu différente : même si la sensibilité animale n'est pas reconnue explicitement, l'Animal Protection Act de 1962 reconnaît des éléments de sensibilité animale, qu'ils soient physiques et psychologiques. Cette loi couvre les animaux domestiques, les oiseaux et les animaux sauvages qui sont en captivité ou sous le contrôle des humains. Cette reconnaissance de sensibilité ne s'applique dès lors pas aux poissons, et ne couvre pas les animaux sauvages vivant dans leur milieu naturel.

Même si la sensibilité animale n'est pas reconnue en Algérie, le Code Pénal algérien punit les faits d'empoisonnements, de mort ou de blessure infligés aux animaux, la surcharge de poids sur les animaux, le travail avec des animaux malades ou encore la maltraitance des animaux domestiques ou apprivoisés ou des animaux sauvages captifs. En Ethiopie, une loi stipule que c'est une offense de commettre un acte de cruauté envers un animal dans un lieu public. Le mot "animal" n'est pas défini par le code pénal. Nous pouvons en conclure que ces pays ne sont pas très regardants en ce qui concerne les conditions des animaux.

Nous allons clôturer cette section avec les Etats-Unis et l'Australie. Les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Australie et Royaume-Uni) représentent un véritable terreau fertile des mouvements pour les droits animaux selon Munro (2005 :78). C'est d'ailleurs par des philosophes australiens et américains qu'ont été utilisés pour la première fois les mots « spécisme » et « antispécisme » (respectivement *speciesism* et *antispeciesism*), dans le livre « *Animal Liberation* » du philosophe australien Peter Singer en 1975, et par la suite dans le livre « *The Case for Animal Rights* » du philosophe américain Tom Regan en 1983. En outre, tous trois pays ont commencé à promulguer une législation sur la protection des animaux à la fin du XIXe siècle, avant bon nombre de leurs homologues européens (Cherry, 2010 : 451). Il semble également que l'activisme animaliste soit plus prééminent dans ces régions (Munro, 2005 :76).

Malgré cette tradition anglosaxonne de protection animale décrite par Munro, ces pays connaissent des disparités et ne sont pas toujours avant-gardistes dans le domaine de la législation du bien-être animal. Premièrement, les Etats-Unis : bien que la législation reconnaisse certains aspects de la sensibilité chez certains animaux, elle a une portée limitée et n'est pas constante dans tous les états. Les tests cosmétiques sur les animaux sont par exemple toujours légaux aux Etats-Unis. Néanmoins, certains Etats adoptent des mesures plus progressistes, c'est le cas notamment de la Californie qui a interdit en 2019 la production de foie gras sur son territoire. Les USA sont dans la catégorie D de la classification WAP.

Toujours selon la même classification, l'Australie fait un peu mieux et obtient la note C. Une législation est mise en place dans chaque état pour interdire la cruauté animale. Selon Villanueva (2015), qui a exploré les relations de lobbying politique entre les groupes de protection animale et les élus australiens, la politique australienne a été fortement influencée par les animalistes entre les années 1979 et 1991. La problématique a pris de l'ampleur dans l'agenda politique : les groupes militants ont influencé la politique publique, et reformé la bureaucratie d'état pour y inclure de nouvelles possibilités pour la protection des animaux (Villanueva, 2015 : 547).

1.2 En Europe

Premièrement, il faut considérer l'Europe, son histoire et ses racines judéo-chrétiennes dans son ensemble. Historiquement, la Bible établit la domination des hommes sur les animaux (Weiss, 2016 : 691), et cette idée a énormément influencé le concept paternaliste de traitement humain des animaux dans nos sociétés. Les lois des pays européens basées sur des principes humanistes prévenant certaines formes de cruauté à l'égard des animaux (domestiques) remontent déjà au 17ème siècle (Weiss, 2016 : 692). Culturellement, la pensée occidentale établit des frontières symboliques entre les humains et les animaux : il existe une vision du monde, héritée de la Bible et communément admise, selon laquelle les humains seraient supérieurs aux animaux. C'est cette vision qui façonne nos rapports avec les animaux (Cherry, 2010 : 471).

Néanmoins, quelques nuances sont à apporter à ces propos. Nous pouvons notamment citer *Laudato si'*, la seconde encyclique du pape François, qui remet notamment en cause une fausse interprétation de l'anthropocentrisme, voulant

signifier que l'humain aurait oublié le fait que toutes les créatures de l'univers sont créées par un même Dieu et Père (Pape François, 2015 :15). Néanmoins, il indique aussi que « *Cela ne signifie pas que tous les êtres vivants sont égaux ni ne retire à l'être humain sa valeur particulière (...). Ces conceptions finiraient par créer de nouveaux déséquilibres pour échapper à la réalité qui nous interpelle.* » (Pape François, 2015 : 70). Même si les animaux sont pris en compte, ils restent néanmoins inférieurs à la race humaine.

Certaines différenciations sont à prendre en compte en fonction des pays : comme expliqué ci-dessus, selon Munro (2005 :76), il existerait une tradition anglosaxonne en matière de protection animale. Il est vrai que le Royaume-Uni est un état pionnier en matière de législation de la protection animale. Déjà en 1965, à la suite de la publication du livre de Ruth Harrison *Animal Machines* (1964), le gouvernement britannique a publié un rapport public décrivant les principes généraux pour le soin et l'utilisation des animaux d'élevage : le rapport Brambell. Ces principes ont pour nom les « cinq libertés » : ce texte reste crucial pour tous les textes officiels européens et contemporains et pour les plans d'action de recherche (Servièrè, 2014 : 485). Les cinq libertés sont

1. Être libéré de la faim et de la soif ;
2. Être libéré de la douleur, la blessure et la maladie ;
3. Être libéré de l'inconfort ;
4. Être libéré de la peur et de la détresse
5. Être libre d'exprimer un comportement normal.

Le problème de cette liste de libertés est qu'elle n'offre que des recommandations très générales aux non-spécialistes. Les animaux ont de nombreux besoins, et ceux-ci ont été analysés très spécifiquement pour un nombre conséquent d'espèces. Conséquemment, l'idée d'origine de libertés s'est vue remplacée par le concept plus scientifique de besoins. Les libertés ne sont pas assez détaillées que pour être utilisées comme base dans l'évaluation du bien-être d'un animal spécifique (Broom, 2017 : 16).

Bien qu'il existât déjà des sociétés végétariennes en Europe à la moitié du 19^{ème} siècle (Giraud, 2013 : 103), le bien-être des animaux utilisés pour la production de nourriture est devenu une préoccupation du débat public en Europe dans les années soixante (Servièrè, 2014 : 485 ; Giraud, 2013 : 103) et s'est fortement intensifié dans les années septante et quatre-vingts (Wrenn, 2014 : 178). C'est ce que Cherry (2010 : 451) identifie comme étant la seconde vague d'activisme pour les droits des animaux, la première s'étant concentrée sur la chasse, la fourrure et les tests cosmétiques. Selon Cherry toujours, c'est à cette période que les activistes ont commencé à concentrer leurs efforts sur les animaux de ferme, et ont commencé à promouvoir le véganisme.

1.1.1 L'Union Européenne : un exemple à suivre ?

Peu de temps après, en 1997, aux débuts de l'Union Européenne (UE), le traité d'Amsterdam stipule que les animaux sont des êtres sentients, c'est-à-dire, qui ont la capacité d'éprouver des choses subjectivement, d'avoir des expériences vécues. Dès lors, pour un animal, ce qui lui arrive importe pour lui et génère des sensations (de douleur, de plaisir, etc.). Par conséquent, ils ne doivent pas être considérés comme de simples biens. Un des premiers philosophes à avoir souligné l'importance morale de la sentience animale est l'anglais Jeremy Bentham à la fin du XVIII^{ème} siècle, connu comme étant l'un des penseurs précurseurs de l'égalitarisme (Celka, 2013 :91). Plus récemment, ses termes ont été repris par le philosophe australien Peter Singer dans son livre *Animal Liberation* (1975). Cette position de la sentience a été réitérée dans le traité de Lisbonne (2007), qui régit les principes actuels de l'Union Européenne (Servièrè, 2014 : 485).

Cette énonciation de la sensibilité a débouché sur la conception de la Stratégie pour la protection et le bien-être des animaux (2012 - 2015), pensée pour poser les bases du progrès des normes en ce qui concerne le bien-être animal, et également veiller à ce que ces normes soient appliquées dans tous les pays de l'Union Européenne. Pour ce faire, la Commission a organisé de larges consultations avec les différents acteurs travaillant avec ou pour les animaux non-humains : agriculteurs, vétérinaires, organisations de protection et autres. Cette Stratégie a pour but d'instaurer « *un ensemble de principes généraux qui simplifient les règles et améliorent leur application, améliorent l'élevage des animaux et la formation des*

vétérinaires, aident les pays de l'UE à respecter les règles de l'UE, renforcent la coopération internationale en vue d'améliorer le bien-être des animaux, et améliorent l'information des consommateurs et leur responsabilisation » (Eurobaromètre Spécial 442, 2016 :2).

Selon le professeur Broom (2017, 30), le droit de l'Union concernant les animaux est considéré comme précurseur dans le domaine, et a influencé et inspiré de nombreuses politiques étrangères, aussi bien des législations que des codes de bonne pratique, hors de l'UE. Les exemples les plus probants sont l'interdiction de commerce de produits dérivés du phoque (c'est le premier cas d'interdiction de produit pour des raisons de bien-être animal accepté par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)), l'interdiction d'utilisation des cages d'élevage et des régimes alimentaires inadéquats pour les veaux, ou encore l'étourdissement avant l'abattage (Broom, 2017 : 30).

Toujours selon Broom (2017 :30), l'UE est respectée partout dans le monde notamment grâce à l'adoption de nombreuses politiques liées à des raisons éthiques (comme vu plus haut avec le cas de l'interdiction de commerce de produits dérivés du phoque). Ces instruments illustrent en général les opinions de la majorité des citoyens européens. Les politiques concernant les différents rouages du développement durable, en particulier l'environnement et le bien-être animal, sont des éléments centraux qui participent au renom de l'UE. Il est également important de noter que les politiques dépendant d'éléments scientifiques (comme c'est le cas pour le bien-être des animaux d'élevage), sont décidées en fonction de rapports scientifiques émanant de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) et d'organisations similaires, ainsi que parfois, en fonction des résultats d'enquêtes auprès des citoyens européens (comme les Eurobaromètres) (Broom, 2017 : 30-32).

Effectivement, deux pays européens font partie des quatre pays les mieux notés par l'ONG WAP : les seuls pays réussissant à atteindre la note A sont le Royaume-Uni et l'Autriche, ainsi la Suisse et la Nouvelle-Zélande (qui ne font eux pas partie de l'UE). L'Angleterre est l'un des pays les plus efficaces en matière de protection animale selon le WAP. Le *Animal Welfare Act* de 2006 est la législation la plus récente en la matière, et reconnaît tous les animaux vertébrés comme étant sentients. L'Acte a introduit des peines plus lourdes pour les cas de négligence et de cruauté, comme des amendes

pouvant aller jusqu'à £20,000 et un emprisonnement de maximum 51 semaines. En outre, la législation sur les tests sur animaux au Royaume-Uni est regardée comme étant une des plus strictes du monde.

Voici les résultats pour quelques autres pays de l'UE, notamment la France, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Suède. L'ONG n'a pas réalisé de rapport concernant la Belgique.

	Note générale	Reconnaissance formelle de la sentience animale	Lois prévenant la souffrance animale	Responsabilité du gouvernement pour le bien-être animal	Consultation des parties prenantes
Allemagne	B	A	A	B	B
Autriche	A	A	A	A	A
Espagne	C	C	D	B	C
France	C	C	C	B	B
Italie	C	D	B	B	D
Pays-Bas	B	A	A	A	C
Royaume-Uni	A	A	A	A	A
Suède	B	C	A	B	C

Tableau nr 2, Vue globale de la prise en considération de la protection animale de différents pays de l'UE, Auteur d'après les rapports API² de la WAP, 2014.

Selon Broom (2017 :46), la législation européenne, une fois appliquée, est efficace et donne de bons résultats en matière de bien-être animal. Les procédures d'abattage et les grands changements relatifs à l'hébergement des animaux seraient le secteur

² Voir Annexe 3

où la mise en place de la législation est la plus efficace. La législation et les codes de bonne pratique amélioreraient le bien-être durant l'abattage, en réduisant la fréquence des mauvaises pratiques. Pourtant, malgré cette législation, de nombreuses enquêtes émanent de groupes activistes antispécistes, comme L214, une ASBL française fondée en 2008 qui défend les droits des animaux et le véganisme, ou encore DxÉ³, un réseau international d'activistes menant des actions directes. Ces groupes montrent une réalité bien autre, notamment en France et en Belgique : étourdissements des animaux ratés et répétés, abattage de vaches gestantes, seraient des pratiques courantes en Europe (L214, 2016). Mauricio Garcia Pereira, ancien employé d'abattoir pendant plus de 6 ans à Limoges et devenu lanceur d'alerte pour l'association L214, dénonce le manque total de formation des employés et la cadence insoutenable à suivre et inadéquate pour la prise en considération de la sensibilité des animaux (Garcia Pereira, 2017). Pour le directeur de l'abattoir municipal de Limoges, Pascal Pain, *«il ne se pratique rien à Limoges qu'on ne puisse voir dans un autre abattoir en France»*, ce qui laisse à penser que la législation européenne n'est pas suffisante en matière de bien-être animal (Liberation, 2017).

De plus, Broom (2017 :52) souligne des sévères lacunes dans le droit et les politiques actuels de l'UE : premièrement, le fait que certaines espèces communes d'élevage (comme la truite, le saumon, le lapin, et le canard, qui sont respectivement les deuxièmes, troisièmes, quatrièmes et cinquièmes animaux d'élevage les plus courants dans l'UE) ne soient pas protégées, malgré le grand nombre de rapports de l'AESA se concentrant sur la question. Il détecte également des problèmes vis-à-vis des pattes de poulets de chair, ainsi que d'autres problèmes liés au bien-être des truies, des veaux et des poules pondeuses, ou encore des vaches laitières, qu'il juge comme étant extrêmement graves. Il explique que la raison du manque de législation concernant certains cas peut être *« qu'un ou plusieurs États membres ne veulent pas soutenir son élaboration du fait que l'industrie en question est située en grande partie sur leur territoire. Cependant, certaines de ces industries sont exploitées dans presque tous les États membres »*.

Les citoyens européens se préoccupent beaucoup du bien-être animal, comme le témoignent les chiffres en constante augmentation (Eurobaromètre Spécial 442,

³ Voir Annexe 2

2017 : 6). 94% des citoyens estiment qu'il est important de protéger le bien-être des animaux d'élevage. Les pays les plus en accord avec cette affirmation sont la Suède, la Finlande et le Portugal, un score de plus de 99%. A contrario, les pays les moins en accord avec cette affirmation sont la Croatie, la Hongrie et la Pologne, avec une moyenne de 86%. 64% des répondants de l'enquête aimeraient également avoir plus d'informations sur les conditions dans lesquelles les animaux d'élevage sont traités dans leurs pays. Par rapport à un précédent sondage datant de 2006, on constate une hausse de 6% sur cette question. Les pays enregistrant les plus grandes hausses de considération par rapport à 2006 à cet égard sont la Finlande (+22%), la République Tchèque (+17%) et la Lituanie (+26%). Les pays les plus demandeurs d'informations complémentaires sont Chypre (83%), la Grèce (82%), la Roumanie et l'Italie (80%). Une autre donnée intéressante à relever est le fait que 87% des sondés considèrent que les campagnes d'informations sur le bien-être animal sont un bon moyen d'influencer les attitudes de la jeune génération envers les animaux. A la vue de cette enquête, Broom (2017 :64) prédit qu'en l'absence de nouvelles mesures législatives par l'UE, la confiance du public envers les décideurs politiques déclinera, et que la réputation de l'UE s'en verra entachée.

En résumé, nous pouvons en conclure que depuis deux décennies, l'Europe et ses pays membres ont officiellement promu le bien-être animal. La réforme « welfariste », poussée par diverses associations de protection animale, est devenu le protocole standard (Wrenn, 2014 : 178). Ces dernières années, la stratégie menée par l'Union Européenne vise à améliorer le bien-être en élevage en implémentant des réglementations déjà existantes (comme les directives et les recommandations) ainsi qu'en simplifiant les réglementations trop complexes pour assurer un accès aux lois plus direct et compréhensible dans chaque pays européen (Servièrè, 2014 : 486 ; Broom, 2017 :46). Néanmoins, de sérieuses lacunes subsistent : de nombreuses espèces massivement élevées en UE ne sont toujours pas protégées par la législation européenne (comme la truite, le saumon, le lapin, et le canard, qui sont respectivement les deuxièmes, troisièmes, quatrièmes et cinquièmes espèces d'élevage les plus courantes dans l'UE). Certains de ces problèmes pourraient être résorbés par l'adoption d'une législation générale sur le bien-être animal, et par une mise en place plus contrôlée sur le terrain.

2. Activisme animaliste

2.1 Qu'est que qu'un activiste antispéciste ?

Les activistes œuvrant pour les droits animaux et contre le spécisme prônent un style de vie vegan (francisé comme végane), signifiant qu'ils cherchent à exclure, autant que faire se peut, toute forme d'exploitation et de cruauté envers les animaux, que ce soit pour la nourriture, les vêtements ou tout autre but (divertissement, mode de transport, cosmétique, par exemple) (The Vegan Society, 2019). A contrario, le terme végétalien (qui ne connaît pas d'équivalent en anglais, si ce n'est *plant-based diet*) ne concerne que le régime alimentaire, excluant tout produit issu de l'animal (viande, poisson, mais aussi œufs, produits laitiers et miel) (Mathieu, Dorard, 2016, 727).

Le véganisme trouve ses fondations dans l'éthique, ce qui n'est pas forcément le cas du végétalisme, qui peut être pratiqué pour des raisons d'hygiène ou de santé, des raisons religieuses, ou encore des raisons environnementales (Janssen et al., 2015 : 649 ; Fox & Ward, 2007 : 427). Le végétalisme est une des nombreuses branches du végétarisme, qui désigne l'exclusion (partielle ou totale) de produits animaux du régime alimentaire. Souvent corrélé avec des arguments sanitaires dans les années 90 (Rozin et al. 1997 : 70), le végétarisme est dorénavant plus que jamais lié au bien-être animal et à l'environnement (Hirschler 2011 : 160 ; De Backer & Hudders 2014 : 647 ; Janssen et al. 2015 : 646). Ce changement est particulièrement visible chez les jeunes (Janssen et al. 2015 : 647), sûrement plus conscientisés aux problématiques environnementales.

Nous partons du postulat que tout activiste antispéciste est par défaut végane, car c'est une des conditions sine qua non de la cause antispéciste (Bertuzzi, 2017 : 135). Cependant, tous les véganes ne sont pas des activistes : au-delà du style de vie et de consommation, les personnes considérées comme étant activistes sont celles qui luttent activement pour la fin du spécisme à travers diverses actions directes ou actions de sensibilisation, du grand public, des hommes ou femmes politiques ou encore des médias.

2.2 Welfarisme et abolitionnisme : division du mouvement

2.2.1 De la différenciation des objectifs...

Depuis les années septante et quatre-vingts, c'est-à-dire depuis la seconde vague d'activisme pour les droits des animaux identifiée par Cherry (2010 :451), le mouvement activiste se scinde en deux camps distincts : d'un côté, les welfaristes, qui constituent la majorité du mouvement, pour lesquels il faut réformer et légiférer sur la condition animale. Leur but principal est le bien-être animal (en anglais *animal welfare*, d'où le nom). Ils constituent des associations telles que PETA (*People for the Ethical Treatment of animal*). De l'autre côté, les abolitionnistes, qui réclament l'abolition totale de l'exploitation animale, utilisés pour la nourriture, les vêtements, les cosmétiques, les cirques, les zoos, les expérimentations, ainsi que l'abolition du statut de propriété des animaux non-humains. Pour eux, n'importe quelle amélioration dans les élevages ne rendra jamais ce dernier plus humain. Cette distinction a été établie par Francione (1996, 2000), juriste et philosophe américain, et lui-même abolitionniste.

Cette division du mouvement en plusieurs clans suivant l'identification des problèmes, des solutions, des motivations, des tactiques et des objectifs est typique de nombreux mouvements sociaux (comme la lutte pour les droits humains, les droits des femmes, l'environnement, etc.) (Benford, 1993 :678 ; Wrenn, 2013 :180)

Selon Evans (2010 :232), cette division malsaine et litigieuse entre activistes abolitionnistes et activistes welfaristes est le défi principal de la cohésion du mouvement moderne pour les droits des animaux.

2.2.2 ... à la différenciation des stratégies

Francione plaide pour une action directe de sensibilisation non-violente, dans le but d'augmenter le nombre de véganes et ainsi d'éliminer l'utilisation et l'exploitation des animaux non-humains (Wrenn, 2013 : 380). Cette sensibilisation non-violente représente pour Francione le principal outil abolitionniste pour arriver à éradiquer l'utilisation des animaux non-humains. Les welfaristes, eux, concentrent leurs campagnes sur un problème en particulier (par exemple, l'expérimentation animale). Toujours selon Francione, cette manière de faire ne s'adresse pas à la racine du problème de l'utilisation des animaux non-humains : le statut de propriété des animaux non-humains et une société non végane. Le cadrage du mouvement des animaux non-

humains de Francione, qui divise les individus et organisations en tant que factions abolitionnistes ou welfaristes, n'est pas partagé par tous les participants du mouvement. En effet, nombreux sont ceux qui pourraient être définis comme nouveaux welfaristes selon la théorie de Francione utilisent des moyens réformistes mais conservent l'objectif final de l'abolition, et donc pourraient être considérés comme abolitionnistes.

Il est important de noter qu'il existe également des conflits internes au mouvement abolitionniste : il y a beaucoup de discussions quant à l'usage de la violence, la persuasion morale, la légalité ou non des actions (Wrenn, 2013 :180). Selon DeCoux (2009 : 44), la sensibilisation welfariste s'appuie plus sur du contenu graphique et narratif (*storytelling* des animaux) que la sensibilisation abolitionniste, qui se concentre elle sur une présentation de l'information raisonnée et rationnelle. Pour elle, on peut trouver là une des explications de l'échec du mouvement : les welfaristes utilisent le bon outil mais servent le mauvais objectif, tandis que les abolitionnistes travaillent le vrai objectif en utilisant le mauvais outil. Elle préconise un emprunt des techniques welfaristes, qui réussissent mieux à susciter une réaction émotionnelle et à motiver la participation, tout en gardant le but final de l'abolition. Elle note également que tous les autres mouvements pour la justice sociale utilisent et illustrent la souffrance des concernés pour induire un choc moral chez les individus, et les pousser à changer leur vision et/ou leur comportement (comme les habitudes de consommation, par exemple) (DeCoux, 2009 : 41).

Wrenn (2013 : 179) décrit l'influence du mouvement anti-esclavagiste et des autres mouvements sociaux sur le mouvement antispéciste, ainsi que les similitudes et différences entre ces deux derniers. Elle présente la nature interactive des mouvements sociaux, qui existent en relation dynamique les uns avec les autres, et qui s'inspirent mutuellement à travers leurs réussites, leurs échecs et leurs différentes stratégies.

2.2.3 Radicalisation du mouvement et « écoterrorisme »

Dans les années septante et quatre-vingts, comme beaucoup d'autres mouvements, le mouvement pour les droits des animaux non-humains a vécu une vague de professionnalisation : les groupes se sont élargis pour pouvoir étendre leur

influence politique et mobiliser leurs forces, et ont commencé à établir leurs stratégies (Wrenn, 2014 :184).

Dans les années quatre-vingt, la plupart des associations pour les droits des animaux se ressemblent, tant dans la structure organisationnelle que dans le répertoire d'actions. La professionnalisation de ces organisations entraîne une modération et une déradicalisation de leurs tactiques et de leur idéologies (Wrenn, 2017 : 5). Ces associations échouent, selon Francione (1996, 2000), à aborder le problème du statut de propriété des animaux non-humains et renforcent la marchandisation des êtres vivants à travers des mesures welfaristes et une réticence à promouvoir le véganisme. Ces stratégies visant à améliorer le bien-être animal, justifiées auprès des industriels comme pouvant améliorer leur production et leur efficacité, ont désillusionné de nombreux militants (Wrenn, 2014 : 178).

Cette période coïncide, aux Etats-Unis et en Europe, à la formation à la fin des années septante de groupements plus radicaux comme l'ALF (Animal Liberation Front) ou l'ELF (Environment Liberation Front) (Pellow, Brehm, 2015 : 185 ; Wrenn, 2014 : 178 ; Hirsch-hoefler, Mudde, 2014 : 590). Le fondateur d'ALF, l'anglais Ronnie Lee, frustré par les formes conventionnelles d'activisme, prône une approche plus radicale à travers laquelle l'organisation mènera « *des actions directes contre la maltraitance animale sous la forme de sauvetages, causant également une perte économique aux exploitants d'animaux, à travers la dégradation et la destruction de biens* » (Animal Liberation Front, 2019).

Cette frange d'activistes s'est tournée vers des actions directes et la désobéissance civile. Melucci (1996 :378) définit l'action directe comme étant une « *forme de résistance ou d'intervention collective possédant un minimum d'organisation ; qui brise les règles du jeu politique et / ou les normes de l'organisation ; qui n'implique pas l'usage délibéré de la violence ; et qui cherche à changer les règles du jeu politique et / ou à intervenir dans le système politique* ». Le répertoire des actions d'ALF est très diversifié, car nous allons le voir, tout un chacun peut se revendiquer de ce réseau pour autant que ses principes soient respectés (notamment le principe de non-violence envers les humains et les animaux).

Une des particularités d'ALF est qu'il n'existe pas de membres formels ou de structure organisationnelle : tout le monde peut revendiquer une action en son nom.

Le groupe établit néanmoins des principes et des limites, comme celle de « *devoir prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas blesser d'animaux, humains ou non-humains* » (ALF, 2019). Cette organisation non-hiérarchique comporte plusieurs avantages aux activistes antispécistes : elle leur permet de rester anonymes, et de fait renforce leurs chances d'éviter d'être pris. Cela permet également à la structure d'être moins contrainte par les frontières géographiques, en permettant aux personnes se sentant concernées de devenir des activistes du mouvement simplement en menant des actions illégales en son nom (Michael, 2012 : 72).

Les actions d'ALF sont catégorisées par le mouvement lui-même en quatre types : les incendies volontaires, les libérations d'animaux, le sabotage et le vandalisme, et les visites à domiciles (Hirsch-hoefler, Mudde, 2014 : 593). L'organisation était très active pendant les années nonante. Même si les chiffres sont difficiles à déterminer en raison de la disparité géographique et de la structure du mouvement, ALF aurait commis entre 1996 et 2002 plus de 600 actes criminels rien qu'aux Etats-Unis et aurait fait subir des dégâts aux entreprises à hauteur de 42 millions de dollars, selon le FBI (Watson, 2002). Le haut niveau d'activité du mouvement est entre autres une conséquence du large panel d'actions qu'il emploie.

Les groupements radicaux pour la libération animale ont vu le jour et ont été les plus actifs au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, confirmant la théorie de Munro concernant la tradition anglosaxonne en matière de défense des droits des animaux non-humains (2005 :76). En Belgique également, des actions antispécistes ont été menées par un groupe se revendiquant d'ALF, comme en témoigne une archive du journal *Le Soir* assez alarmiste intitulée « *Les terroristes d'ALF se déploient en Belgique* » (Lallemand, 1998). Les activistes et les actions d'ALF et d'ELF ont souvent été catégorisées de terroristes, à un tel point qu'un nouveau terme est apparu au milieu des années quatre-vingt pour décrire les actions de ces groupes : l'écoterrorisme.

Bien que les origines de ce mot soient floues, Ron Arnold, le vice-président du Centre de Défense de la Liberté des Entreprises (CDFE), éminent critique de la pensée environnementaliste aux Etats-Unis, déclare avoir inventé le terme en 1983 dans un article du mensuel libertarien *Reason*. Il le définit comme étant « *un crime commis pour sauver la nature* » (Potter, 2011 :55). Aujourd'hui, l'utilisation de ce mot est assez commune dans les médias américains, et est devenu synonyme du mouvement radical

pour l'environnement et les droits des animaux (*REAR (Radical Environment & Animal Rights) movement*, en anglais), prenant en compte non seulement des groupements radicaux mais aussi des organisations non-criminelles comme PETA. Bien que d'origine américaine, il est également utilisé en Europe de l'Ouest (Hirsch-hoefler, Mudde, 2014 : 588).

Néanmoins, le terme écoterrorisme est fortement contesté dans le monde académique. Beaucoup d'auteurs émettent des doutes quant au fait que le mouvement se soit élevé au rang d'organisation terroriste (Taylor, 1998 ; Amster, 2006 ; Carson et al., 2012 ; Hirsch-hoefler, Mudde, 2014). Ils n'émettent pas de doutes quant au fait que le mouvement soit responsable d'un grand nombre d'actions illégales, surtout en Angleterre et aux Etats-Unis. Toujours selon eux, ces actes illégaux (pour la plupart, du vandalisme et du sabotage), font partie de la résistance non-violente. Ils qualifient ces actes comme étant violents uniquement quand ils ont pour cibles des êtres humains. Le mouvement REAR et en l'occurrence les groupements radicaux comme ALF et ELF insistent sur le fait qu'aucune victime, humaine ou animale, n'a jamais été à déplorer lors de leurs actions (Amster, 2006 :289).

Aujourd'hui, des actions ALF sont toujours revendiquées à travers toute l'Europe et les Etats-Unis. Des branches du mouvement se retrouvent dans au moins 25 pays (Australie, Canada, France, Allemagne, Mexique, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis, pour citer les plus actives), même si l'organisation fait beaucoup moins parler d'elle que dans les années nonante-début des années deux mille (Hirsch-hoefler, Mudde, 2014 : 591). Aucun article scientifique n'a à ce jour établi les raisons de cette baisse d'actions directes de la part d'ALF. En parcourant les forums et les articles de blogs des militants, l'élément qui revient de façon la plus récurrente pour expliquer ce phénomène est la répression policière (Red Black Green, 2016) : plusieurs activistes, dont notamment la figure médiatique Barry Horne, ont écopé de plusieurs années de prison ferme. Dans le cas de Barry Horne, l'activiste a reçu en 1997 une peine de 18 ans de prison pour avoir placé des dispositifs incendiaires dans les magasins vendant de la fourrure et du cuir. C'est la plus longue sentence qu'un activiste pour le droit des animaux ait reçu à ce jour en Grande-Bretagne (Johnston, 2001).

En Belgique également, des condamnations ont eu lieu : ça a été le cas en 2005 pour deux activistes se revendiquant de l'ALF, qui ont écopé de 12 mois de prison et une peine de travaux d'intérêt général de 50 heures. Les activistes étaient poursuivis pour destruction volontaire (des fenêtres d'un magasin de fourrure et d'un restaurant McDonalds) et association de malfaiteurs (La Libre Belgique, 2005). L'un des crédo d'ALF est d'infliger des dommages économiques « à ceux qui profitent de l'exploitation et de la misère des animaux » (Animal Liberation Front, 2019). Il faut rappeler qu'aux Etats-Unis, les pertes engendrées par les actions de l'ALF sont estimées par le FBI à 42 millions de dollars. Ces condamnations peuvent sembler assez sévères, mais ont sûrement pour but d'effrayer les activistes avant qu'ils n'infligent eux aussi d'autres dégâts économiques. La théorie de la répression policière importante comme cause de baisse d'activité d'ALF est dès lors plausible.

Nous avons pu voir que les animalistes se scindaient en deux camps : d'un côté, les welfaristes, et de l'autre, les abolitionnistes (ou antispécistes). Ils diffèrent aussi bien dans leurs objectifs que dans les stratégies qu'ils utilisent pour parvenir à leur fin. Les welfaristes veulent réformer les conditions d'exploitations des animaux, et utilisent pour ce faire des campagnes ciblées généralement sur un problème particulier. Les activistes abolitionnistes se caractérisent par le boycott de tout produit issu d'animaux (donc, par un style de vie végétarien) et par la tenue d'actions de sensibilisation et/ou d'actions directes. Cette division du mouvement s'est établie dans les années quatre-vingt, à la suite de la déradicalisation contre-productive des objectifs des associations de protection animale, qui ont mis en avant des promesses de productivité et de rentabilité pour les industriels. Certains activistes ont alors décidé d'employer une nouvelle stratégie : avec l'ALF, un nouveau type de structure associatif a vu le jour, ainsi qu'un panel d'actions élargi. Ceux-ci ont amené la question aux Etats-Unis et en Europe de l'écoterrorisme, bien que les groupements radicaux insistent sur le fait qu'aucune victime, humaine ou animale, n'a jamais été à déplorer lors de leurs actions. Pourtant, au vu des dégâts économiques importants qu'ils infligent aux industries, une répression policière et judiciaire importante s'est mise en place dans le but d'effrayer les activistes et d'annihiler les actions directes.

3. La lutte politique

3.1 Politisation de la question animale

Malgré l'existence du mouvement militant animaliste depuis les années septante, peu de choses ont changé concrètement pour les animaux en bientôt cinquante ans, malgré quelques victoires dans des domaines très précis (voir en Belgique le Code du Bien-être Wallon (p30)) (Donaldson & Kymlicka, 2013). Ces victoires politiques sont considérées par les activistes comme des mesurette (Tiphaine Lagarde, 2019) . L'enjeu le plus grand pour les antispécistes, à voir le statut de propriété des animaux, n'a lui pas évolué. A la suite de l'échec des tactiques abolitionnistes, les militants antispécistes ont commencé à politiser la question animale et à former des partis politiques dédiés à leurs causes à partir des années nonante et deux mille. Il en existe quatorze en Europe, trois aux Etats-Unis, un au Canada, un en Turquie, un à Israël, un à Taïwan, et un en Australie (Partij voor de Dieren, 2019). Comment et pourquoi ces partis se sont-ils formés, quel est leur mode d'action et qu'ont-ils réussi à accomplir ?

Avec l'émergence dans les années nonante des partis verts et animalistes, l'écologie et la question animale ont cessé d'être des îlots éthiques; un passage s'est opéré de la dénonciation des problèmes à la proposition de solution (Pelluchon, 2018 : 117). La politisation de la cause animale est la nouvelle stratégie des antispécistes, à la suite du relatif échec de l'éthique animale. Pour les activistes, la question des droits des animaux est une urgence à laquelle il faut apporter des réponses politiques et législatives. C'est pourquoi une frange d'activistes (encore très minoritaire) s'est tournée vers les actions directes, comme l'organisation 269 Libération Animale. Sa présidente, Tiphaine Lagarde (2019), explique :

« Cette lutte ne connaît que l'échec, c'est une lutte de seconde zone, invisible. La lutte antispéciste est réduite à un régime alimentaire : on en est réduits à être représentés comme des véganes bobo-parisiens. A aucun moment on ne parle d'une lutte politique. Quand on part de là, on utilise un répertoire très classique des modes de protestation : on utilise beaucoup l'émotion, l'expression mais il ne se passe pas grand-chose. Quand on est dans la politisation de la souffrance, on n'agit pas concrètement. C'est un antispécisme totalement dépolitisé. Il faut amorcer une politique révolutionnaire. Comment politiser cette puissance ? Les sanctuaires jouent

un rôle d'espace de résistance. Où sont les animaux dans notre vie ? Nulle part. Notre objectif est de redonner une dignité à la lutte animale et aux opprimés. »

Une autre stratégie de politisation de la question animale, c'est l'entrée en politique elle-même. Les partis écologistes sont arrivés en Europe durant la fin des années 70 – le début des années 80, et sont nés d'un souhait d'institutionnaliser de nouvelles problématiques et de les intégrer aux agendas politiques (Doherty & de Geus, 1996 : 16 ; Dolezal, 2010 : 534). Lors de la première décennie des années 2000, une nouvelle famille de partis est apparue dans plusieurs pays européens : les partis animalistes (Morini, 2018 :1). Pourquoi les antispécistes se sont-ils distancés des écologistes en créant de nouveaux partis spécialement dédiés à la cause animale ? Dans les années 70 et 80, le sujet de la protection animale n'était qu'abordé superficiellement par les partis verts traditionnels, et manquait de fait de représentation politique. Les animalistes reprochent aux verts d'être restés trop longtemps indifférents à la souffrance animale (Pelluchon, 2018 : 126).

Il est nécessaire de se rappeler que les différences politiques découlent de différences idéologiques entre les verts et les animalistes, les uns privilégiant l'écosystème et les autres, les individus sensibles (Hirsch-hoefler & Mudde, 2014 ; Scarce, 2006). Dans son article « *Ecologie et cause animale : les raisons d'un mariage tardif* », Corine Pelluchon (2018) catalyse les différends entre deux communautés pourtant proches sur le plan philosophique : « (...) *les théoriciens de l'écocentrisme comme les militants écologistes accordent la priorité aux interactions entre les vivants et aux ensembles qu'ils forment, et non aux individus. Au contraire, l'éthique animale est inséparable de la prise en considération de la valeur intrinsèque attachée à tout être sentient qui a des intérêts à préserver parce qu'il éprouve la douleur, le plaisir et la souffrance et qu'il vit sa vie à la première personne. D'un côté, on a une vision holiste qui tolère que, pour le bien de la communauté biotique, on tue quelques individus, de l'autre, une conception de l'éthique fondée sur l'égalité prise en compte des intérêts de tous les êtres sentients.* »

3.2 Positionnement politique du mouvement animaliste

Où se positionnent les animalistes sur l'échiquier politique ? La défense des animaux est un enjeu parfois lié aux partis de droite, voire d'extrême-droite, ce qui peut être étonnant : les premiers à avoir rejeté l'anthropocentrisme et à avoir adopté une

position de défense des droits des animaux non-humains sont les nazis. L'exemple le plus récent est le parti *Fokus*, un parti danois fondé en 2010 à la suite d'une scission avec le Parti Populaire Danois, et dissous en 2015. Malgré le fait qu'il ait été fondé par des membres issus d'un parti anti-immigrant de droite, il s'est rapidement développé en une organisation politique focalisée sur la politique environnementale et le bien-être animal (Morini, 2018 :3). Un autre exemple contemporain serait la française Brigitte Bardot, figure médiatique liée à la protection animale, mais également à l'extrême droite française (Benthall, 2007 :3). Hors de l'Europe, les liens entre extrême-droite et libération animale ont été étudiés en Israël par Erika Weiss (2016) : elle souligne le fait que le nouveau mouvement pour les droits des animaux non-humains en Israël est en train de se dissocier de la politique de gauche et du mouvement humaniste dont il se réclamait auparavant. La question animale serait de plus en plus associée à des mouvements de droite, dont des mouvements anti-palestiniens.

Il est important de noter qu'encore actuellement les partis de la droite conservatrice, voire d'extrême droite s'intéressent à certaines problématiques du bien-être animal : c'est le cas notamment du *Vlaams Belang* ou de la *NV-A* en Belgique, avec le cas de l'abattage sans étourdissement. Au sud du pays, on peut également citer le Parti Populaire, qui s'exprime également en faveur de l'interdiction de l'abattage rituel, mais aussi celui de l'élevage industriel et de la fourrure. Cette instrumentalisation des partis d' (extrême) droite pour certaines causes animales est souvent un prétexte pour dénigrer les immigrants (souvent musulmans) et leurs pratiques jugées barbares (Kymlicka & Donaldson, 2014 : 125). Même si ces partis parlent de bien-être animal, c'est souvent de manière spéciste, en mettant sur un piédestal les animaux de compagnie par rapport aux animaux d'élevage. Prenons l'exemple de Marine Le Pen en France : selon l'analyse de l'association L214 (2012), la politicienne française est pour l'expérimentation animale et plutôt pour la corrida, et penche contre les zoos et cirques et la chasse. Sa vision est donc loin d'englober tous les animaux, et de fait loin d'être antispéciste.

Certaines associations de protection animale sont accusées de racisme et de favoriser l'extrême droite lors de certaines campagnes : c'est le cas en Belgique de Gaia, mise en cause par cinq associations musulmanes pour incitation à la haine et à la violence et infraction de la loi contre le racisme, pour un spot publicitaire diffusé lors

de la période de la fête de l'Aïd en 2018 (Carlot, 2018). Une autre polémique a éclaté la même année, lorsque l'association Gaia publie une infographie reprenant les partis pour et contre l'abattage rituel. Gaia a été accusé par la coprésidente d'Ecolo, Zakia Khattabi, d'inciter le public à voter pour les partis d'extrême droite, comme le Vlaams Belang, pour l'interdiction de l'abattage rituel (Khattabi, 2018).

Ces cas sont liés à la protection animale et pas à l'antispécisme et l'animalisme. Le lien entre défense des animaux et idéologies totalitaires d'extrême droite ne s'applique pas aux partis animalistes européens actuels ni à la grande majorité des militants antispécistes (Morini, 2018 :3). De fait, une étude belge de l'Université de Gand (Dhont, Hodson, 2014) a démontré les liens existants entre idéologies de (l'extrême) droite et adhésion à l'exploitation et à la consommation animale, à travers deux processus psychologiques. Primo, la menace perçue que les idéologies des droits des animaux posent à l'idéologie carniste dominante et secundo, la croyance en la supériorité de l'homme sur les animaux. Exploiter les animaux et manger de la viande symbolise le pouvoir de domination sur les animaux (et sur le monde naturel et sauvage dans son ensemble) et supporte l'inégalité entre l'homme et les animaux (Ruby, 2012 : 148)

Niccolo Bertuzzi (2017) a étudié le positionnement politique des animalistes italiens. Pour se faire, il les a classés en trois catégories distinctes : les antispécistes, les protectionnistes (qui constituent les différentes ONG nationales et ont une activité de lobbying) et les défenseurs du bien-être animal (qui se situent plus dans le welfarisme). Les courbes des défenseurs du bien-être animal et des protectionnistes suivent un schéma assez similaire, avec un faible pourcentage d'individus qui se situent aux deux extrêmes du spectre politique et des positions axées en particulier sur le centre et le centre-gauche. Les antispécistes sont eux beaucoup plus polarisés à l'extrême gauche, ce qui peut probablement être interprété comme une déclaration antipolitique par rapport à la dynamique classique droite-gauche ; de plus, aucun des répondants antispécistes ne s'est réclamé de centre gauche ou d'extrême droite (Bertuzzi, 2017 : 132).

3.3 Une famille politique à part entière

Dès lors, on pourrait se demander pourquoi former de nouveaux partis politiques ? Les partis animalistes ont en fait un programme plutôt semblable aux partis écologistes, avec les mêmes préoccupations et une approche que l'on qualifierait plus de gauche. Le but des partis animalistes et antispécistes est-il de renverser les partis écologistes ? Rochon (1985) a mis au point une catégorisation qui permet de comprendre les objectifs des nouveaux partis politiques. Rochon différencie deux types : les mobilisateurs (« *mobilizers* ») et les challengers. Les challengers pensent qu'un parti établi s'est distancié de l'idéologie ou du groupe qu'ils représentaient initialement : ils cherchent à représenter cette idéologie/ce groupe. Tandis que les mobilisateurs essaient de mobiliser les électeurs sur un nouveau sujet. Ils diffèrent principalement sur 3 points : premièrement, les challengers orientent leur communication politique en direction du parti qu'ils challengent, alors que les mobilisateurs ne s'orientent pas vers un parti en particulier. Deuxièmement, les challengers ont une idéologie semblable à celle du parti qu'ils challengent. Les mobilisateurs, quant à eux, soulignent à quel point leur idéologie diffère de celles des partis existants. Enfin, les challengers s'orientent vers le groupe social qui représente l'électorat de base du parti challengé, là où les mobilisateurs cherchent à éliminer les clivages politiques établis.

Les objectifs des nouveaux partis animalistes dépendent fortement de leurs contextes nationaux. Le chercheur néerlandais Otjes (2016 : 388) s'est penché sur le cas du parti Partij voor de dieren (PvdD) aux Pays-Bas : c'est le premier parti animaliste européen à obtenir une représentation dans le parlement national. Il classe ce dernier dans la catégorie des mobilisateurs, et partage l'avis d'autres de ses pairs à ce sujet (Krouwel & Lucardie, 2008).

Est-ce que cette nouvelle catégorie de partis peut être considérée comme une famille politique à part entière ? Selon Morini (2018 : 16), c'est le cas car ces partis partagent une identité génétique et un but politique commun : plaider en faveur des animaux. Elle classe cette nouvelle famille politique en 3 branches distinctes : les partis témoins (qui ne s'occupent que de protection animale), les partis qui incluent les questions environnementales, et les partis qui incluent également dans leur programme des propositions idéologiques de gauche. Les partis-témoins sont

considérés comme étant « policy-seeking », c'est-à-dire qu'ils veulent maximiser leurs effets sur la politique publique concernant une issue spécifique. Les partis-témoins ne font pas de compromis politiques et ce sont habituellement des petits partis : les chances de participation dans une coalition gouvernementale sont dès lors très faibles. (Morini, 2018 :4). Selon Richardson & Rootes (1995), la plupart des partis verts étaient au départ des partis-témoins, qui ont au fil du temps transitionné vers des partis de gauche, en intégrant dans leurs programmes la lutte contre les inégalités sociales et des critiques anticapitalistes.

3.3 Partis animalistes européens

Les quatorze partis animalistes européens sont répartis dans treize pays. En Allemagne, deux partis existent : le *Partei Mensch Umwelt Tierschutz* (PMUT) (fondé en 1993), ainsi que le *Partei für Veränderung, Vegetarier und Veganer* (fondé en 2016). Au Pays-Bas, c'est le *Partij voor de Dieren* (PvdD), fondé en 2002. En Espagne, le *Partido Animalista Contra el Maltrato Animal* (PACMA), fondé en 2003. Au Royaume-Uni, le *Animal Welfare Party* (AWP), fondé en 2006. En Italie, le *Partito Animalista* (2006). Au Portugal, le *Pessoas-Animais-Natureza* (PAN), fondé en 2009. En Suisse, le *Tierpartei Schweiz* (TPS) fondé en 2010. En Suède, le *Djurens parti*, fondé en 2014. A Chypre, le *Κομμα για τα Ζωα Κυπρο* (Animal Party Cyprus), fondé en 2014. En Finlande, *Eläinoikeuspuolue* (EOP ; the Animal Justice Party of Finland), fondé en 2015. En France, le *Parti Animaliste*, fondé en 2016. En Belgique, *DierAnimal*, fondé en 2017. Et au Danemark, le *VeganerPartiet* (VP), depuis 2018.

Malgré le relatif succès de ces partis revendiqués animalistes, pour la plupart très récents, certains sont représentés dans leurs gouvernements locaux : c'est le cas du PvdD, aux Pays-Bas, fondé en 2002. Il se revendique comme « parti témoignage », c'est-à-dire qu'il ne cherche pas à obtenir de pouvoir politique mais qu'il est là pour témoigner de ses valeurs et influencer les autres partis politiques. Il est devenu, lors des élections législatives de 2006, le premier parti antispéciste en Europe (et dans le monde) à être représenté dans une assemblée nationale (actuellement, 2 sénateurs sur 75). Il compte 5 représentants sur les 150 sièges à pourvoir à la Chambre. Ce parti dispose en outre d'un mandat au Parlement Européen depuis 2014. Au Portugal, le PAN le parti dispose d'un siège à l'assemblée de la république depuis 2015. Au

Royaume-Uni, l'AWP dispose de sa première représentante locale (« *town councillor* ») à Alsager, dans la région du Cheshire, depuis 2017.

3.3.1 Tableau récapitulatif

Nom du parti	Pays	Date de création	Niveau législatif	MEP	Type*
<i>Partei Mensch Umwelt Tierschutz</i>	Allemagne	1993	/	/	Parti vert de gauche
<i>Partij voor de Dieren</i>	Pays-Bas	2002	5/150	1/26	Parti vert de gauche
<i>Partido Animalista Contra el Maltrato Animal</i>	Espagne	2003	/	/	Parti vert de gauche
<i>Animal Welfare Party</i>	Royaume Uni	2006	/	/	Parti de gauche
<i>Partito Animalista Italiano/Europeo</i>	Italie	2006	/	/	
<i>Pessoas-Animais-Natureza</i>	Portugal	2009	1/230	/	Parti vert de gauche
<i>Tierpartei Schweiz</i>	Suisse	2010	/	/	
<i>Djurens parti</i>	Suède	2014	/	/	Parti témoin
<i>Κομμα για τα Ζωα Κυπρο</i>	Chypre	2014	/	/	Parti témoin
<i>Eläinoikeuspuolue</i>	Finlande	2015	/	/	
<i>Parti Animaliste</i>	France	2016	/	/	
<i>V-Partei³</i>	Allemagne	2016	/	/	
<i>DierAnimal</i>	Belgique	2017	/	/	
<i>VeganerPartiet</i>	Danemark	2018	/	/	

Tableau nr3, Tableau récapitulatif des partis européens. Auteur, d'après la classification établie par Morini (2018)

3.4 Electorat

Pourquoi ces partis animalistes attirent des voix, et en quoi diffèrent-ils des partis écologistes « traditionnels » ? Otjes et Krouwel (2015) ont étudié le phénomène aux Pays-Bas, en comparant l'électorat de *GroenLinks* (un parti écologiste de gauche) et celui du *Partij voor de Dieren*, le parti animaliste néerlandais. Ce dernier a été fondé en 2002 car les membres ressentait que les partis existants, dont *GroenLinks* (*GL*), n'en faisaient pas assez pour les animaux non-humains. Sur les autres problématiques économiques et environnementales, le parti se positionne à gauche, tout en étant sceptique sur l'intégration européenne. Les chercheurs en sont arrivés à la conclusion que le *Partij voor de Dieren* (*PvdD*) semble faire appel à une niche dans l'électorat de *GL*, alors que *GL* a un attrait plus large que le *PvdD*.

Les deux partis diffèrent concernant leur type d'électeurs : bien que les deux partis attirent des personnes concernées par les problématiques environnementales, *GL* est plus susceptible d'attirer les femmes et les électeurs très instruits, tandis que les électeurs plus jeunes sont plus à même de voter pour le *PvdD*. Néanmoins, la plus grande différence entre les électeurs de ces deux partis est la différence des « nouvelles dimensions culturelles » (à savoir, l'immigration et l'intégration européenne) : là où l'électorat de *GL* adopte des positions de gauche, celui de *PvdD* a des positions plus libertariennes et est moins cosmopolite. Concernant leur attitude envers la politique, les électeurs de *GL* semblent beaucoup plus positifs que ceux de *PvdD*, plus cyniques.

Si on compare cette étude et d'autres recherches dans d'autres pays, on peut y retrouver des similitudes. Wrenn (2017) a étudié l'attitude politique des véganes aux Etats-Unis : près de la moitié des personnes interrogées (46%) s'identifiait démocrate, 9.4% écologiste, et seulement 3.1% de républicains. D'autres attitudes ont également été identifiées (indépendants, socialistes, anarchistes), mais 19% des répondants ont indiqué n'avoir aucune identification politique. 3 personnes sur 4 se considèrent comme étant activistes, et 79% des répondants ont également indiqué être engagés dans la lutte pour l'environnement.

3.5 Succès des partis animalistes : l'exemple du PvdD

Le PvdD est le premier parti animaliste européen ayant réussi à se représenter dans son gouvernement national (5 sièges sur 126), et également au parlement européen (1 siège sur 26, au groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique). Aujourd'hui, le parti compte plus de 60 représentants élus à divers niveaux du gouvernement néerlandais, et a réussi à persuader le gouvernement néerlandais d'inclure la réduction nationale de consommation de viande à l'agenda politique (Morini, 2018 : 7). Pourquoi est-il le parti le plus abouti de la famille politique des partis animalistes, et comment a-t-il réussi à atteindre certains de ses objectifs ?

Ce parti s'identifiait initialement en tant que parti-témoin, c'est-à-dire qu'il ne s'occupait que de la question animale. Il déclare régulièrement qu'il ne cherche pas à obtenir du pouvoir politique, mais juste à témoigner de ses convictions, et par ce biais, influencer les autres partis. Les partis-témoins sont considérés comme étant « policy-seeking », c'est-à-dire qu'ils veulent maximiser leurs effets sur la politique publique concernant une issue spécifique. Les partis-témoins ne font pas de compromis politiques et ce sont habituellement des petits partis : les chances de participation dans une coalition gouvernementale sont dès lors très faibles. (Morini, 2018 :4).

Néanmoins, les Pays-Bas ont un système politique particulier : les candidats sont élus par représentation proportionnelle, et de fait n'ont pas besoin d'un seuil électoral très élevé. Un parti politique n'a besoin que de recueillir 0.67% des votes en vue d'obtenir un siège. Les Pays-Bas ont donc un système politique multipartite et très divers (Otjes, 2016 :388).

Aujourd'hui, même s'il se considère toujours comme un parti-témoin, son manifeste est clairement de gauche. Son programme inclut bien sûr les problèmes environnementaux, mais aussi une critique du capitalisme, du marché libéral, et mène des campagnes contre le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et l'Accord économique et commercial global (CETA) (Morini, 2018 :8).

Selon Otjes (2016), le PvdD doit ses succès politiques à sa grande ténacité et son hyperactivité politique. Parmi les nombreux partis politiques ayant intégré le Parlement néerlandais depuis 1945, le PvdD a été le plus actif et de loin : 302 motions au total ont été proposées entre 2006 et 2010, c'est-à-dire 42 motions par parlementaire (le parti en comptait 2 à cette époque) par an, dont 72% concernaient

l'agriculture. Leur détermination concernant leur position sur les animaux a mené à une irritation visible des autres partis. Lucardie et Pennings (2010) ont émis l'hypothèse que GL, le parti écologiste principal aux Pays-Bas, prenait des positions plus fermes sur la question des animaux à cause de la compétition électorale avec PvdD. C'est donc une stratégie qui porte ses fruits pour les animalistes. En étant tellement actif sur le sujet, PvdD a été capable de changer l'importance donnée à la problématique, et a de fait défié le contrôle des partis établis sur la définition qui lui était attribuée.

3.6 Elections européennes de mai 2019

En vue des élections européennes de mai 2019, les partis animalistes européens se sont rassemblés pour former le groupe « Animal Politics EU » et présenter leur manifeste collectif « May we have your votes, please ? ». Dans ce manifeste, ils expliquent vouloir travailler entre autres sur le statut moral et légal des animaux, le bien-être des animaux d'élevage, la surpêche, les tests sur les animaux, la chasse, les fermes à fourrure, mais aussi les pesticides, le changement climatique à travers des taxes CO₂ et l'énergie renouvelable, et les alternatives au transport aérien (Animal Politics EU, 2019).

Pas moins de onze partis animalistes forment ce groupe : PvdD pour les Pays-Bas, DierAnimal pour la Belgique, PMUT pour l'Allemagne, le Parti Animaliste pour la France, PACMA pour l'Espagne, PAN pour le Portugal, Partito Animalista pour l'Italie, Djurens Parti pour la Suède, EOP pour la Finlande, APC pour Chypre, et possiblement AWP pour le Royaume-Uni (en fonction du Brexit). Les représentants du groupe politique ont déclaré que, selon les sondages, le mouvement gagnerait probablement 5 à 7 sièges lors des prochaines élections, et dès lors, triplerait sa présence au Parlement Européen (PvdD, 2019).

Pour résumer nos propos, à la suite de l'échec antispéciste concernant le changement de statut des animaux, la nouvelle stratégie adoptée par les activistes abolitionnistes a été le passage de la dénonciation à la proposition de solutions concrètes. La politisation de la question animale s'est mise en place avec l'entrée en politique de partis animalistes, qui ont voulu se différencier des partis écologistes pour des raisons philosophiques et idéologiques. Ces partis se réclament en général plus de gauche, même si certaines problématiques spécifiques ont été récupérées par les

partis de droite et d'extrême-droite, telle que l'abattage sans étourdissement. Des recherches récentes sur le positionnement politique des animalistes ont démontré que les antispécistes se polarisent à l'extrême gauche, ce qui peut probablement être interprété comme une déclaration antipolitique par rapport à la dynamique classique droite-gauche. Les quatorze partis politiques animalistes partagent une identité génétique et un but politique commun, et onze d'entre eux forment une coalition en vue des élections européennes de mai 2019. Dès lors, nous pouvons considérer que ces partis font partie de la même famille politique. Si on reprend l'exemple de PvdD, il apparaît clair que le parti animaliste attire une niche spécifique de l'électorat du parti écologiste néerlandais, GL, et qu'il est capable de défier le contrôle des partis établis sur la question animale, en mettant le sujet sur la table régulièrement.

4. Droits des animaux en Belgique

4.1 Contexte historique et politique

Bien que les animaux ou leur sentience n'apparaissent pas dans la Constitution belge, le premier texte législatif belge traitant du bien-être animal date du 14 août 1986. Il stipule en premier lieu que : « *Nul ne peut se livrer, sauf pour des raisons de force majeure, à des actes non visés par la présente loi, qui ont pour conséquence de faire périr sans nécessité un animal ou de lui causer sans nécessité des lésions, mutilations, douleurs ou souffrances* ». Cette loi concerne les élevages d'animaux domestiques (chiens, chats), les établissements commerciaux pour animaux, les marchés d'animaux, les parcs zoologiques, l'abattage (et l'étourdissement), et les animaux utilisés à des fins d'expérimentations scientifiques. Elle traite de la détention et du commerce des animaux, leur transport, importation et mise à mort, ainsi que des interventions et expériences menées sur les animaux, les associations de protection des animaux et les dispositions pénales. Ce texte s'est vu alimenté de nouvelles lois et de nouveaux décrets jusqu'à ce jour.

Le bien-être animal, autrefois une compétence fédéralisée, est désormais devenu une compétence régionale depuis la dernière réforme de l'état en juillet 2014. Pour la période 2014-2019, les trois ministres régionaux en charge du bien-être animal sont Carlo Di Antonio (cdH) pour la Wallonie, Ben Weyts (N-VA) pour la Flandre et Bianca Debaets (CD&V) pour Bruxelles. Les trois ministres en charge sont en outre chacun accompagnés d'un « Conseil du bien-être animal », un organe consultatif qui a pour mission « *d'étudier les problèmes en rapport avec la protection et le bien-être des animaux. Il donne son avis sur les affaires dont l'examen lui est confié par le Ministre ou le service qui a le bien-être des animaux dans ses attributions et il peut également leur soumettre toute proposition* ». En Wallonie, ce conseil est formé de 16 membres effectifs et de 12 suppléants. A Bruxelles, le Conseil se compose de 15 membres effectifs et de 15 suppléants. Il regroupe 4 experts scientifiques dans le domaine du bien-être animal ainsi que des représentants. Enfin, en Flandre, le Conseil comporte un maximum de 19 membres. Vous pourrez retrouver la liste des représentants de chaque conseil dans l'annexe 1.

A la vue de ces trois listes, nous pouvons en déduire que les trois ministres régionaux travaillent en concertation avec les associations de protection animale.

4.1.1 Code du bien-être animal wallon

Nous avons décidé de mettre en avant dans ce travail le Code du bien-être animal Wallon car il est unique en son genre, et pas uniquement en Belgique. En effet, il est considéré comme une véritable avancée à l'échelle européenne, voire mondiale (Vanbrabant, 2018). Il n'existe actuellement pas de Code du bien-être animal en Flandre ou à Bruxelles.

La Wallonie a mis en application depuis le 1er janvier 2019, son nouveau code wallon du bien-être animal, une avancée historique saluée par de nombreuses associations de protection des animaux. Dès le premier article, le code stipule que « l'animal est un être sensible qui possède des besoins qui lui sont spécifiques selon sa nature ».

Le code wallon passe en revue la détention des animaux, les pratiques interdites et interventions autorisées sur les animaux, le commerce, le transport et import, la mise à mort ainsi que les expériences sur les animaux. Des chapitres spécifiques au Conseil Wallon du Bien-être Animal, aux fonds budgétaires du bien-être des animaux, aux dispositions légales et finales sont également intégrés.

Parmi les mesures phares de ce code, l'instauration d'un « permis » pour détenir un animal, l'interdiction des hippodromes de kermesse, l'interdiction de détenir des cétacés en captivité, l'interdiction des pièges à colle, le développement d'une stratégie ciblée pour diminuer de façon progressive le nombre d'animaux utilisés en laboratoire, l'obligation de caméras de surveillance dans tous les abattoirs wallons, ou encore l'interdiction d'élevage de poules pondeuses en cage d'ici 2028, quasi-exclusivité européenne car parmi les Etats membres, seul le Luxembourg avait interdit cette pratique.

Même si le code se veut exemplaire, quelques manquements subsistent toutefois selon les associations de protection animale (dont GAIA). Notamment, concernant la question du gavage des oies : l'interdiction du gavage n'est pas au programme du Parlement wallon, même si en juillet 2018, la Flandre avait franchi le pas. Selon GAIA toujours, cette (non) décision découle plus du ministre de l'agriculture (René Collin, cdH) et du ministre président (Willy Borsus, MR) que d'une non-volonté de la part de Carlo di Antonio.

Comme nous pouvons le déduire, la régionalisation de la compétence du bien-être animale induit que le pays fonctionne à trois vitesses. Des mesures très différentes sont mises en place dans les trois régions comme nous avons pu le voir avec la question du gavage des oies.

4.2 Milieu associatif et militant

4.2.1 Les associations de protection animale

Il existe, en Belgique, de nombreuses associations de protection animale et refuges, actifs depuis un certain temps. La plus vieille association de protection animale active en Belgique depuis 1972 est « Sans Collier ». Cette association s'occupe exclusivement de chiens et de chats. Ses domaines d'activité sont son refuge, les interventions dans les dossiers de maltraitances, la sensibilisation du grand public, le lobbying auprès des acteurs politiques et la réinsertion sociale des animaux. Depuis 1983, Animaux en Péril est aussi un important pilier de protection animale de Belgique. La mission principale de l'association consiste à accueillir, héberger, soigner et replacer les équidés (chevaux, poneys, ânes) et animaux de ferme abandonnés, saisis ou errants. L'association gère deux refuges en Wallonie Picarde. L'association GAIA, active en Belgique depuis 1992, est également très présente sur le plan politique et mène de nombreuses campagnes visant à la sensibilisation du grand public.

Parmi la multitude d'associations de protection animale belge, nous pouvons aussi citer Help Animals, Action pour les Animaux, les Amis des Animaux, ou encore la Croix Bleue. Les animaux ciblés par ces différentes associations sont la plupart du temps les animaux de compagnie, délaissant les animaux d'élevage et les animaux élevés à des fins d'expérimentation scientifique (Burgat, 2009 :75).

Selon Boussaguet et al. (2010 :58), les organisations de protection animale sont des entrepreneurs politiques qui visent à défendre leurs valeurs, particulièrement l'éthique animale.

4.2.2 Les associations antispécistes

Contrairement aux associations de protection animale, les campagnes des associations antispécistes visent à la libération totale de tous les animaux (qu'ils soient utilisés en élevage, pour la science, pour le divertissement). Ils n'établissent pas de hiérarchie entre les espèces d'animaux. Ici encore, la différenciation est de mise entre

les « welfaristes », qui œuvrent de façon réformiste pour améliorer les conditions de vie des animaux, et les antispécistes, qui cherchent à abolir totalement l'exploitation animale. Ce sera sur ce type d'association que se concentrera l'étude ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes associations observées par le biais d'entretiens, ainsi que la ou les régions où elles sont actives. Vous retrouverez également la liste des associations ainsi qu'une brève description de leurs objectifs et activités dans l'annexe 2.

	Région wallone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande
Anonymous for the voiceless	X	X	X
Bite Back	X	X	X
DxE	X	X	X
The Save Movement			X
269 Libération Animale	X	X	
BE Vegan		X	X
Végétik	X	X	
Animal rights		X	X

Tableau nr 4 : Associations antispécistes belges et régions d'activité, Auteur

En Belgique, la régionalisation de la compétence du bien-être animal est un frein à une législation harmonisée dans l'ensemble du pays. Les ministères des trois régions sont secondés de conseils composés d'experts et d'associations de protection animale. Il faut rappeler que lors des dernières décennies, l'UE et ses pays membres, dont la Belgique, ont officiellement promu le bien-être animal, mais n'ont pas remis en cause leur statut dans notre société. La réforme welfariste, poussée par diverses associations de protection animale, est devenu le protocole standard (Wrenn, 2014 : 178). Néanmoins, de nombreuses mesures ambitieuses ont été mises en place dans le Royaume, notamment à travers le récent Code du bien-être animal wallon, porté par le ministre Carlo Di Antonio. Les groupes antispécistes y ont probablement contribué, si ce n'est via une collaboration avec le Conseil, du moins à travers la sensibilisation du grand public, comme le traduit l'Eurobaromètre 442.

5. L'activisme animaliste en Belgique

5.1 Méthode d'échantillonnage

Pour l'échantillonnage, nous avons contacté plusieurs activistes de différentes associations. La plupart n'ayant pas de site internet à proprement parler (beaucoup d'associations antispécistes dépendent de structures internationales), le contact passait premièrement via les réseaux sociaux. Le premier entretien a été réalisé avec Violette, qui nous a ensuite donné des contacts de plusieurs activistes actifs en Belgique. A chaque entretien, de nouveaux noms apparaissaient, et l'échantillonnage s'est créé sur un modèle de « boule de neige ». Un total de 12 entretiens d'environ une heure ont été réalisés.

Concernant le parti politique DierAnimal (DA), les premiers échanges se sont souvent passés via email (les adresses mails ont été communiquées par le biais de certains activistes), ou encore une fois via les réseaux sociaux. Un total de 2 entretiens d'environ une heure ont été réalisés.

Pour la totalité des entretiens réalisés, nous avons essayé de respecter la parité hommes-femmes autant que faire se peut : sur un total de 12 entretiens, 7 femmes ont été interrogées pour 5 hommes.

5.2 Entretiens semi-directifs

Le choix des entretiens semi-directifs a été pris car ils tendent à privilégier la validité interne (réponses plus nuancées et possibilités de rétroaction) et fragiliser la validité externe (peu de personnes interrogées et réponses très diverses). Au vu du nombre assez faible de militants antispécistes actifs en Belgique, il est plus intéressant de se concentrer sur la validité interne du mouvement.

Au début de chaque entretien, il a été demandé aux personnes interrogées si le fait de les enregistrer ne leur posait pas de problème. Les grandes thématiques étaient également rapidement passées en vue, pour que les interlocuteurs aient un aperçu du déroulement de l'entretien. A la fin de l'entretien, nous demandions aux personnes interrogées si elles voulaient afficher ou pas leur prénom dans l'enquête, afin de leur garantir l'anonymat le plus total. La plupart des personnes interrogées ont décidé d'utiliser un nom d'emprunt.

Les entretiens ont été réalisés sur base d'un « guide d'entretien », qui est l'outil d'aide-mémoire à travers lequel nous avons répertorié l'ensemble des thèmes que nous souhaitons aborder, sous la forme de questions ouvertes. Le guide n'est pas rigide : l'ordre des thèmes à aborder n'a pas d'importance, pour autant qu'ils soient tous abordés. Ce guide a été pensé et réalisé au préalable des entretiens.

Les grandes thématiques abordées ont été le répertoire d'action, le militantisme, l'organisation de l'association, l'utilisation des médias et la politique. Afin d'adopter une vue d'ensemble de ce guide d'entretiens, vous trouverez plus bas les deux canevas d'entretiens, qui reprennent les thématiques abordées lors de ces enquêtes, pour les activistes et également pour les politiciens.

5.2.1 Canevas d'entretiens

Deux canevas d'entretiens ont été réalisés : l'un pour les activistes, et l'autre, pour les acteurs politiques.

Activistes	Politiciens
<p>1. Militantisme</p> <p><i>Raisons</i></p> <p><i>Associations</i></p> <p><i>Types d'actions</i></p> <p><i>Foyer d'activisme</i></p> <p><i>Limitations</i></p> <p>2. Organisation</p> <p><i>Structure</i></p> <p><i>Financements</i></p> <p><i>Légalité</i></p> <p><i>Rapports avec l'administration et les forces de l'ordre</i></p> <p>3. Politique</p> <p><i>Intérêt</i></p> <p><i>Législation belge et Code Wallon</i></p> <p><i>Partis animalistes</i></p> <p><i>DierAnimal</i></p>	<p>1. Parti</p> <p><i>Choix</i></p> <p><i>Politisations de la question animale</i></p> <p><i>Importance d'un nouveau parti</i></p> <p><i>Contacts européens</i></p> <p><i>Programme</i></p> <p>2. Organisation</p> <p><i>Structure</i></p> <p><i>Communication</i></p> <p><i>Conflits internes</i></p> <p>3. Militantisme</p> <p><i>Passé militant</i></p> <p><i>Contact avec les associations</i></p> <p><i>Antispécisme</i></p> <p><i>Désobéissance civile</i></p> <p>4. Belgique</p> <p><i>Législation belge</i></p>

<i>Intention de vote</i> <i>Confiance en la politique à ce sujet</i> 4. Médias <i>Rapport avec journalistes et médias</i> <i>Image donnée des activistes</i> <i>Réseaux sociaux</i>	<i>Code Wallon</i> <i>Intérêt des citoyens</i> <i>Problèmes urgents</i>
---	---

Tableau nr5 : Canevas d'entretiens, Auteur

5.2.2 Tableau récapitulatif des entretiens

Numéro	Personne interviewée	Genre	Association / Parti	Date
1	Violette*	F	Anonymous for the Voiceless Bite Back DxE The Save Movement 269 Libération Animale Groupes informels	7/03/2019
2	Arthur	H	Anonymous for the Voiceless Groupes informels	8/03/2019
3	François*	H	Anonymous for the Voiceless 269 Libération Animale Groupes informels	9/03/2019
4	Lola*	F	Anonymous for the Voiceless The Save Movement DxE Groupes informels	12/03/2019
5	Joe*	H	Bite Back Anonymous for the Voiceless 269 Libération Animale	12/03/2019
6	Misha*	H	Anonymous for the Voiceless 269 Libération animale DxE The Save Movement Bite Back Groupes informels	16/03/2019

7	Geert	H	Anonymous for the Voiceless Bite Back The Save Movement	26/03/2019
8	Claudine*	F	269 Libération Animale DxE Bite Back Anonymous for the Voiceless The Save Movement Groupes informels	5/04/2019
9	Delphine	F	DierAnimal (parti politique)	17/04/2019
10	Elodie	F	DierAnimal (parti politique) Végétik	19/04/2019
11	Rose	F	BE Vegan Bite Back	23/04/2019
12	Jen	F	Animal Rights The Save Movement	02/05/2019

* : nom d'emprunt

Tableau nr 6, Entretiens réalisés, Auteur

5.3 Observations

Diverses observations ont également été menées pour beaucoup d'associations et d'organisations sur Internet et sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram). Ces observations ont permis d'analyser les différentes actions de ces groupements, ainsi que leur fréquence, les lieux où elles se produisent en Belgique, ainsi que la manière de les communiquer au public. Beaucoup d'activistes nous ont confié que les réseaux sociaux constituaient une arme puissante et un outil indispensable pour rester en contact avec les sympathisants des actions.

Certaines informations sont également tirées de la conférence donnée le 25 avril 2019 à Mons par Tiphaine Lagarde (2019) sur l'action politique et la radicalité, et l'exemple de la lutte antispéciste. Ces observations nous ont permis d'établir un corpus d'informations le plus complet possible.

5.4 Méthode d'analyse des informations recueillies

Les données récoltées grâce aux entretiens semi-directifs décrits ci-dessus seront analysées via la méthode ACT, qui est un « *processus impliquant un effort d'identification des thèmes, de construction d'hypothèses (idées) émergeant des*

données ainsi que de clarification du lien entre les données, les thèmes et les hypothèses conséquentes » (Wanlin, 2007). A cette analyse, nous ajouterons également les informations tirées des observations qui nous permettront d'avoir un corpus de données plus complet, avant de les comparer par la suite avec notre revue de la littérature.

Cette méthode consiste en une technique interprétative des matériaux recensés au moyen de catégories de thèmes. Elle comprend trois étapes : la pré-analyse, l'exploitation du matériel et l'interprétation (Wanlin, 2007).

Tout d'abord, la pré-analyse, qui est l'étape préliminaire d'organisation nécessaire pour aboutir à un plan d'analyse : il convient en effet dans un premier temps de définir son objet de recherche en procédant à une lecture « *flottante* » et à un choix dans les divers documents étudiés. Par la suite, sur base d'un cadre théorique et défini, il est nécessaire de formuler des hypothèses et de dégager des indicateurs qui aideront à l'analyse thématique (Wanlin, 2007).

Ainsi, nous procédons à une préparation du matériel, indispensable avant d'effectuer les entretiens. Les thèmes sont, dès lors, déjà finis et traités lors de ces derniers. Ce sont ces thèmes précis liés à la question de recherche principale qui composent le guide d'entretiens. Concernant cette étude, il est nécessaire de rappeler que les grandes thématiques qui ont constitué le fil rouge des toutes les entrevues sont pour les militants, les thématiques du répertoire d'action, du militantisme, de l'organisation de l'association, des médias et de la politique. Pour les personnes politiques, les thèmes ont été le parti, l'organisation, le militantisme et l'image de la Belgique.

Ensuite, nous sommes confrontés à l'exploitation du matériel, qui est la deuxième phase de la méthode ACT. Elle consiste simplement à une opération de catégorisation, via l'application d'une grille de catégories, d'après des critères définis au préalable (Wanlin, 2007). Cette grille sert à fournir une représentation des données brutes, via un processus de condensation de l'information. Ci-joint en annexe 4, nous avons d'ailleurs un tableau récapitulatif de l'analyse des entretiens, réunissant les différentes catégories citées ci-dessus, qui nous aideront pour l'ultime étape de la méthode ACT : l'interprétation des résultats.

Dans cette dernière étape de l'analyse, les données brutes sont traitées de manière à être significatives et valides. C'est la plus intéressante, car elle permet d'évaluer « *la fécondité du dispositif* », c'est-à-dire la découverte d'informations nouvelles, ainsi que la valeur des hypothèses. (Wanlin, 2007)

5.5 Limites

Premièrement, concernant les activistes luttant pour les droits des animaux non-humains, la principale difficulté n'a pas été, comme nous le pensions au début de l'enquête, de les trouver mais bien d'établir un lien de confiance pour obtenir des informations plus délicates, touchant à la légalité de certains aspects (concernant certaines actions de désobéissance civile, sur leurs méthodes de communication interne ou sur des lieux tenus secrets où les animaux issus de sauvetages d'abattoirs sont recueillis).

Une autre difficulté à laquelle nous avons dû faire face a été le choix des associations : un grand nombre d'associations antispécistes belges existe, bien qu'assez limitées en ressources humaines et financières pour la plupart. Les interroger toutes n'aurait pas été possible dû aux contraintes de temps. Nous avons décidé de nous concentrer sur les associations d'activistes antispécistes les plus larges et les plus actives en termes d'actions.

Ensuite, il a été compliqué dans une certaine mesure de différencier les associations qui se concentraient uniquement sur la protection des animaux (qui étaient plus qualifiées de welfaristes), et celles qui étaient clairement antispécistes et se revendiquaient en tant que tel. Ces associations ont souvent le même but final, mais des façons bien différentes d'agir et de communiquer leur message.

Contrairement à ce que nous aurions pensé, nous avons eu moins de refus qu'anticipé : sur les 20 demandes, il n'y a eu « que » 8 refus ou non-réponse. Les raisons principales des refus étaient le manque de temps, ou alors les personnes contactées n'estimaient pas avoir assez de connaissance ou de choses à dire par rapport à la politique en Belgique.

Pour les politiciens, la tâche s'est avérée plus ardue, et c'est principalement à cause de la période de l'année où la demande d'entretien a été effectuée : les partis se préparant pour les prochaines élections régionales, législatives et européennes de

mai, il était assez difficile de les solliciter durant la période de mars à mai. C'est d'autant plus vrai pour les petits partis qui débutent, comme DierAnimal, car la plupart des candidats cumulent travail à temps plein et politique. Ils sont de fait très limités en ressources humaines et reçoivent de nombreuses demandes. Sur une dizaine de demandes d'entretiens, seules deux personnes ont répondu à l'appel, malgré les nombreuses relances.

5.6 Résultats

Avant de commencer, nous rappelons que la question de recherche qui nous guide tout le long de ce travail est la suivante : qu'est ce qui définit l'activisme animaliste belge, et quelle est l'influence que cet activisme a sur la politique belge ? Autrement dit, quels sont les changements effectifs que l'on peut observer en matière de bien-être animal et en quoi les groupes militants ont-ils pu y contribuer ?

Ainsi, à la suite des entretiens analysés selon la méthode ACT expliquée ci-dessus, et des différentes observations réalisées, cinq thématiques principales se sont révélées : la thématique du répertoire d'action, du militantisme, de l'organisation, des médias et de la politique.

5.6.1 Répertoire d'actions

Pour réaliser un répertoire d'actions de l'activisme animaliste belge, nous allons nous baser sur la classification d'actions établie par Munro (2005 :78), qui divise d'une part les stratégies publicitaires (« *publicity strategies* ») et les stratégies d'interférence (« *interference strategies* »). Ces deux catégories sont chacune divisées en deux : pour les stratégies publicitaires, la stratégie de protestation (démonstrations, marches, vigils) et la stratégie de persuasion (stands d'informations, pétitions, banderoles et posters), et pour les stratégies d'interférence, la stratégie de non-coopération (boycott, désobéissance civile, sanctuaires) et la stratégie d'intervention (blocages d'abattoirs, sauvetages d'animaux, sabotages matériels).

Le tableau ci-dessous reprend les différentes actions menées par les associations rencontrées au travers des entretiens, ainsi que la classification de cette action selon le tableau réalisé par Munro. Chaque type d'action a sa couleur correspondante, afin de rendre le tableau plus visuel et d'avoir une idée plus globale

des types d'actions les plus fréquemment utilisés en Belgique. Par la suite, chaque action reprise dans le tableau sera expliquée plus en détails.

Association	Action	Type d'action
Anonymous for the Voiceless	<i>Cubes of Truth</i>	Persuasion
Bite back	Stand d'information	Persuasion
	Manifestation	Protestation
	Happening	Protestation
	Festival	Persuasion
DxE	Disruption	Non-cooperation
	Sauvetage d'animaux	Intervention
	Investigation	Non-coopération
269 Libération Animale	Happening	Protestation
	Blocage d'abattoirs	Intervention
	Sauvetage d'animaux	Intervention
	Manifestation	Protestation
	Vigil	Protestation
	Sanctuaire	Non-coopération
The Save Movement	Vigil	Protestation
BE Vegan	Festival	Persuasion
	Stand d'information	Persuasion
	Manifestation	Protestation
	Remise de prix	Persuasion
Végétik	Stand d'information	Persuasion
	Ateliers de cuisine	Persuasion
Animal Rights Belgium	Manifestation	Protestation
	Investigation	Non-coopération
Groupes informels	<i>Hunt sabotages</i>	Intervention

Tableau nr 7, Répertoire d'actions en Belgique, Auteur d'après Munro, 2005

Les cubes sont des actions de persuasion visant la sensibilisation du grand public. Les activistes se positionnent à des endroits de grand passage (à Bruxelles, c'est la plupart du temps dans la rue Neuve ou l'avenue Toison d'Or) et se positionnent en forme de carré, tenant à la main des écrans diffusant des images d'abattoirs. AV décrit ses cubes de cette façon : *« Le Cube of Truth est un happening statique et pacifique comparable à une performance artistique. Ce happening fonctionne de façon structurée, ce qui provoque la curiosité et l'intérêt du public ; nous souhaitons guider les passant-es vers le véganisme grâce à la combinaison de vidéos de pratiques standards et locales dans l'exploitation animale et de discussions basées sur une approche quasi commerciale ».*

Avec l'autorisation de la police, les militants peuvent aussi porter un masque Anonymous (pour enlever le focus des passants sur le visage des participants et les faire se concentrer sur les images). Lorsque des passants s'arrêtent et s'intéressent aux images, un activiste intervient et entame la discussion. Les activistes échangeant avec les passants utilisent la méthode socratique : ils posent des questions au lieu d'apporter directement un complément d'information. A la fin de la conversation, si la personne se dit intéressée, l'activiste lui remet une carte comprenant divers liens d'informations pour pouvoir entamer la transition vers un mode de vie végétarien. Violette explique pourquoi ce concept l'a attirée :

« Ce ne sont pas des actions intrusives. Le concept a été bien étudié et efficace. Aujourd'hui, il y a encore un peu de provocation de la part des passants mais beaucoup de personnes sont intéressées. Les gens s'arrêtent ou pas : ils ne se sentent pas obligés. On leur apprend tous les jours comment sont produits les produits laitiers. C'est un militantisme doux à la portée de tout le monde. »

Ensuite, les stands d'information tenus par diverses associations (notamment Bite Back, Be Vegan, Végétik) lors d'évènements liés à la cause animale (festivals, manifestations). Ces stands sont également des actions de persuasion. Divers matériaux de sensibilisation sont utilisés (tracts, cartes, posters, casque de réalité virtuelle, dégustation de nourriture) et les activistes discutent de la problématique animale avec les passants.

Parmi le militantisme plus doux (ou en tout cas moins disruptif), on trouve également la tenue d'ateliers de cuisine, organisés par Végétik, afin d'accompagner la

transition alimentaire vers le végétalisme, ainsi que les remises de prix de BeVegan pour les meilleurs produits véganes de l'année, ou encore les meilleurs restaurants et commerces.

De plus, des festivals véganes apparaissent ces dernières années, notamment le VeggieWorld à Bruxelles, le Vegan Summer Fest organisé à Gand par BeVegan, et le Vegan Street Festival à Bruxelles et à Anvers. Lors de ces festivals, la plupart des associations antispécistes actives en Belgique organisent des stands d'information pour faire connaître leurs actions du grand public.

Plusieurs manifestations sont également organisées en Belgique, la plus importante étant la marche pour la fermeture des abattoirs organisée à Bruxelles par l'association Bite Back (BB) qui réunit chaque année depuis 5 ans entre 750 et 1000 participants.

Des investigations sont également menées, principalement par Animal Rights Belgium et par DxE. Il s'agit d'introduire des caméras dans les élevages, abattoirs ou dans les laboratoires d'expérimentations sur les animaux, pour obtenir des images chocs à destination du grand public. Il s'agit d'opérations délicates car les associations ont généralement besoin de complices acceptant d'aller poser des caméras sur leurs lieux de travail, au risque de perdre leur travail. Un des cas les plus médiatisés a été celui évoqué plus haut de Mauricio, employé dans un abattoir à Limoges et lanceur d'alerte pour l'association française L214.

Les *disruptions* sont des actions de non-coopération non-violentes qui consistent à protester dans des lieux publics (souvent dans les restaurants de grandes chaînes, comme McDonald) sans autorisation au préalable, et à les occuper jusqu'à expulsion. Ces actions sont le fer de lance de l'organisation DxE (Direct Action Everywhere).

Les actions d'*happening* sont des démonstrations plus visuelles (fausses remises d'*awards*, fausses funérailles, *die-in* (représentant la mort des animaux)). Elles sont généralement menées par l'association 269 Libération Animale, ou par Bite Back lors de la manifestation annuelle pour la fermeture des abattoirs.

Les actions *vigil* sont la marque de fabrique de l'organisation The Save Movement. Ces actions consistent à attendre devant les abattoirs les camions

amenant des animaux pour les accompagner lors de leurs derniers instants. Ce sont des actions non-violentes avec une ligne de conduite assez détaillée : ne pas faire de bruit pour ne pas stresser les animaux, rester calme et respectueux envers les chauffeurs de camion, ne pas réagir aux provocations. Parmi les actions similaires, nous pouvons citer les « Nuits debout devant les abattoirs » organisées par 269 Libération Animale, les dernières ayant eu lieu en septembre 2018 devant les abattoirs d'Anderlecht et de Tielt.

Concernant les blocages d'abattoirs, ils sont rares et uniquement menés à ce jour par 269LA. En général, les activistes s'assoient dans le « couloir de la mort » afin de le bloquer et s'opposent aux forces de l'ordre pacifiquement, jusqu'à être expulsés de force.

Lors de blocages d'abattoirs, le but ultime des activistes est de pouvoir sauver des animaux. Même si le nombre d'animaux prélevés peut sembler dérisoire, ces « sauvetages » sont avant tout symboliques : c'est l'individu de l'animal qui est mis en avant. En mai 2018 à l'abattoir d'Anderlecht, ce sont 4 animaux qui sont rescapés par les activistes. Mais les sauvetages d'animaux ne découlent pas toujours de blocages d'abattoirs : il arrive que les activistes s'introduisent de nuit dans les abattoirs afin d'y dérober les animaux. C'est le cas de DxE, qui a récemment annoncé sur les réseaux sociaux avoir sauvé une centaine de poules pondeuses.

Après avoir sauvé les animaux, il faut s'assurer d'avoir des endroits où ils seront en sécurité et où ils peuvent vivre librement. 269 LA possède à ce jour 2 sanctuaires, dont les lieux sont tenus secrets, où les bénévoles s'occupent des animaux. L'association insiste sur la création de sanctuaires comme espaces de résistance, pour redonner une dignité aux êtres opprimés.

En dehors de ces actions, il est aussi important de préciser que plusieurs activistes se rejoignent parfois pour former des groupes informels, qui ne se revendiquent d'aucune association, pour mener des actions de destruction de matériel sur des domaines de chasse (« *hunt sabotage* »), ou pour coller des stickers, des affiches ou taguer des bâtiments.

Le mouvement antispéciste se compose d'une grande variété d'actions, comme nous avons pu le voir, qui sont menées par une multiplicité d'associations. Chaque organisation possède son action phare.

5.6.2 Militantisme

Principe de non-violence

La totalité des activistes rencontrés lors des entretiens observent un principe strict de non-violence lors des actions qu'ils mènent : même si certaines sont illégales, comme les blocages d'abattoirs ou les sauvetages d'animaux, ils ne souhaitent à aucun moment porter préjudice aux humains ou aux animaux. Cependant, certains s'engagent dans des actions de désobéissance civile et de destruction matérielle, comme dans le cas d'actions de sabotage de chasse. Elles cherchent à infliger des coûts matériels aux chasseurs, par la destruction de miradors, de cabanes ou d'élevages de faisans servant d'appâts.

Le principe de non-violence contre les animaux et les humains semble prévaloir également dans l'antispécisme belge, comme il l'a été dans les mouvements radicaux des années nonante et deux-mille.

Concurrence des stratégies

Les activistes sont également d'accord sur le fait qu'il n'existe pas de concurrence au sein des différentes organisations et que la pluralité d'actions proposées est nécessaire pour atteindre un public toujours plus large. En effet, les différentes organisations offrent chacune un panel de stratégies différentes, chacune ayant son propre fer de lance : pour AV, ce sont les cubes, pour DxE, les disruptions, pour Animal Rights, les investigations, pour TSM, les actions *vigil*...

Joe, militant chez AV, 269LA et actif dans les actions des groupes informels anti-chasse, explique que

« Chaque type d'action a des intérêts différents. Certaines servent plus à donner une bonne image du mouvement. D'autres vont plus s'attaquer aux entreprises. Il en faut pour tout le monde. »

Il existe néanmoins des activistes plus en faveur des actions directes que d'autres, même si tous estiment que leur travail est nécessaire. Certains ne s'imaginent pas aller bloquer des abattoirs. Claudine explique pourquoi elle a sauté le pas de l'action directe :

« Je ne crois plus en la politique. Il faut se créer une tribune pour être entendu en politique. Quand tu fais de l'action directe, c'est toi qui fais l'action politique et c'est le système qui doit s'adapter. La sensibilisation et l'éducation sont très importantes, mais je suis un peu démoralisée par le manque d'efficacité des cubes. Planter des graines n'est pas suffisant. »

Multiplication des fronts

Il est également intéressant de constater que la plupart des activistes essaient de travailler sur plusieurs fronts à la fois (voir tableau récapitulatif des entretiens). Une fois impliqués dans la cause, ils cherchent toutes les manières de se rendre utiles et s'investissent souvent dans plusieurs associations en même temps. Au moins la moitié des activistes interrogés disent investir tout leur temps libre dans la lutte antispéciste, que ce soit par de la recherche d'informations ou par diverses actions.

L'investissement en termes de temps est donc très important, et en termes d'argent également, car beaucoup d'activistes voyagent à leurs frais pour participer à des actions à l'étranger. Deux personnes indiquent également avoir eu des soucis de santé mentale à la suite de visites dans les abattoirs.

Cette multiplication de fronts démontre que les antispécistes veulent transmettre leur message dans plus de villes et plus de pays, et ainsi étendre leur champ d'action.

Foyer d'activisme

Concernant la place de la Belgique dans l'activisme antispéciste européen, les militants estiment qu'il y a une forte progression et de plus en plus de participation et de diversité d'actions, surtout par rapport à la taille du pays et au nombre réel de véganes. Elodie, co-présidente de l'association Végétik, estime que

« La Belgique n'est pas pionnière comme l'Angleterre ou l'Allemagne, mais n'est pas à la traîne non plus. On est dans la moyenne. »

5.6.3 Organisation

Structure

Plusieurs organisations ont des structures internationales et des branches dans de nombreux pays, en ce compris la Belgique. C'est le cas d'Anonymous for the Voiceless (qui a démarré en Australie), de DxE (à San Francisco) et de The Save Movement (à Toronto). 269 LA a également une section française et suisse. Animal Rights est, à la base, néerlandais et s'est exporté en Belgique par la suite. Les associations restantes, Bite Back, Be Vegan et Végétik, sont belges.

Concernant la hiérarchie, la grande majorité des associations compte dans ses rangs 1 ou 2 coordinateurs par ville (ou plus rarement, par région ou par pays). C'est le cas pour AV, TSM, BB, DxE, 269LA, BeVegan et Végétik. Ces coordinateurs sont tous bénévoles, à l'exception de TSM qui rémunère un coordinateur par pays, de BB qui compte 3 salariés et de Végétik qui rémunère les prestations particulières (conférences, ateliers de cuisine). Chez Animal Rights, les 3 coordinateurs non-bénévoles sont divisés par thématique (abattage, expérimentation animale et chasse/fourrure) et travaillent à 4/5 ou à temps plein.

Les actions du groupe Anonymous for the Voiceless (AV) ont débuté en avril 2016 à Melbourne, en Australie. Depuis, les actions se sont multipliées et se sont rapidement propagées dans les villes du monde entier. Les organisateurs recensent presque mille villes à travers le monde : la structure est internationale. Chaque ville a son coordinateur, qui travaille bénévolement pour demander les autorisations à la ville en question, organiser l'action et rassembler les activistes. En Belgique, des cubes sont organisés au nom d'AV à Bruxelles, Charleroi, Namur, Louvain-la-Neuve, Liège, Hasselt, Louvain, Bruges, Gand, Courtrai et Anvers.

DxE est une structure internationale avec différentes sections actives principalement en Europe, aux Etats-Unis, et au Canada, mais aussi en Amérique du Sud (Brésil, Colombie, Mexique, Panama, Uruguay). DxE est assez comparable à ALF dans son mode de fonctionnement : chacun peut revendiquer une action en son nom, du moment que les valeurs principales sont respectées (dont le principe de non-violence).

Concernant les groupes d'activistes informels, ils reprennent la structure d'ALF (décrit dans la partie 2.2.3 Radicalisation du mouvement et « écoterrorisme »), qui a été évoqué plusieurs fois lors des entretiens.

Financements

Un des aspects les plus difficiles à gérer pour ces associations bénévoles est le financement, pas seulement en termes de ressources humaines mais également en termes de ressources matérielles, pour les besoins de telle ou telle action. Tous les groupes subviennent à leurs besoins grâce soit à des dons de particuliers, soit à la vente de produits dérivés comme des t-shirts, autocollants, badges, sacs... Il est également possible qu'un échange de matériel soit mis en place entre deux branches régionales d'une même organisation, comme c'est le cas par exemple pour DxE entre ses branches belges et françaises.

Bien sûr, aucune de ces organisations ne reçoit de subside de l'Etat, à l'exception de Végétik qui a pu financer un temps plein pendant 6 mois à une nutritionniste dans le cadre de leurs ateliers de cuisine.

Rapports avec les forces de l'ordre

Concernant le rapport avec l'administration et les forces de l'ordre, 9 activistes sur 11 indiquent n'avoir jamais eu de problème avec l'un ou l'autre. La situation semble être particulièrement calme à Bruxelles, où les personnes interrogées expliquent que les policiers présents lors des différentes actions sont en fait assez compréhensifs de l'objectif. C'est surtout le cas pour les Cubes menés 2 fois par mois à la rue Neuve : les policiers ont même accepté le port du masque Anonymous, normalement prohibé, grâce au lien de confiance établi au fil du temps.

Néanmoins, la situation diffère beaucoup selon la région : par exemple, à Liège, les Cubes (qui sont les actions antispécistes les plus récurrentes et qui rassemblent le plus d'activistes en Belgique) sont à l'arrêt depuis plus de 2 mois à cause de plaintes de parents qui jugent les images trop violentes pour les enfants. La situation est également difficile à Anvers : Geert explique que

« L'administration NV-A est très difficile. Il y a quelques années, il y a eu une action de BB sans autorisation, qui a découlé en une bagarre avec les gens de la foire. Depuis, ils n'aiment pas trop les actions des antispécistes, même si l'organisation et

l'action sont différentes. Nous avons l'autorisation de mener 5 actions par année par organisation. »

Certaines actions plus radicales se prêtent plus à des conflits entre activistes et forces de l'ordre. C'est le cas notamment des blocages d'abattoirs de 269 LA, où répression est sévère et plusieurs activistes se sont vus infligés des amendes et des peines de prison lors de ces dernières années dans les pays européens (notamment en France et en Suisse). Claudine explique que

« Lors des blocages d'abattoirs, la violence est sans limite, on en vient même à de la violence physique. Nos plaintes sont classées sans suite, il n'y a pas de justice. »

5.6.4 Communication interne et externe

Rapport avec les médias

De manière générale, la façon dont les médias traditionnels traitent l'activisme antispéciste ne plaît pas aux militants : certains font preuve d'une grande méfiance envers ces médias, et les accusent de sensationnalisme et d'exagération. Ils craignent de parler aux journalistes qui pourraient détourner les propos de leur contexte, et les catégoriser de radicaux ou encore d'extrémistes. Cependant, ils estiment aussi que la couverture médiatique est importante dans le sens où ils ont besoin de la visibilité qu'offrent ces médias pour influencer l'opinion publique. Par rapport à il y a quelques années, quand le sujet était encore méconnu du public et que les journalistes s'y confrontaient souvent pour la première fois, il y a une amélioration. François explique :

« Ça commence à évoluer. Il y a plusieurs articles très intéressants et bien écrits. Ils ont enfin une bonne définition du véganisme. Je suis assez confiant pour ce que réserve la suite. Ça arrive et ça arrivera encore que le contexte soit détourné mais c'est aussi aux activistes à faire attention. »

Les organisations antispécistes et les médias traditionnels entretiennent, selon Jen de l'association Animal Rights Belgium, une relation « *d'interdépendance* » :

« On a clairement besoin d'eux pour écrire sur nous et nos actions, pour diffuser le message, et ils ont besoin de nous pour écrire des articles chocs. Le traitement des journalistes à ce sujet dépend de leur intérêt sur la question. Ils ne sont jamais à 100% objectifs. »

Réseaux sociaux

Un autre aspect important de la communication interne et externe des antispécistes sont les réseaux sociaux. Les diverses associations et leurs activistes sont y sont généralement assez actifs, en postant des vidéos d'abattoirs, mais aussi des articles de presse, des recettes véganes, des pétitions... Ces réseaux s'avèrent extrêmement utiles pour l'échange d'informations entre les militants, mais aussi pour la diffusion de leurs messages. Geert, organisateur AV à Anvers et Hasselt, estime que les réseaux sociaux sont leur « *arme la plus puissante* ».

Pour certaines actions plus « secrètes », notamment lors des blocages d'abattoirs, les activistes ont indiqué communiquer entre eux via des applications de messagerie non-cryptées, afin d'éviter tout problème.

5.6.5 Politique

Intérêt

Un premier constat à tirer des entretiens menés avec les activistes antispécistes serait de dire qu'ils estiment de façon majoritaire (8 sur 11) être intéressés par la politique, même s'ils se disent « *désillusionnés* » des partis présents en Belgique et de leur traitement de la question animale. Pour reprendre les dires de Claudine,

« Ça m'intéresse mais je n'y crois pas. Je suis intéressée mais aussi désabusée. De toutes façons, je ne vote plus depuis longtemps. »

Ce premier constat d'intérêt politique est à mettre en relief avec l'image qu'ils ont du rôle de la politique dans la lutte antispéciste : même s'ils estiment la partie politique comme étant importante, elle réagit d'abord à ce qui se passe « en bas ». Ce constat est partagé par la quasi-totalité des personnes interrogées (10 activistes sur 11). En effet, nombreux sont les activistes ayant plus confiance en une révolution citoyenne et en une approche « *bottom-up* », qu'en des changements politiques effectifs et immédiats. Pour Violette :

« La politique n'a jamais fait avancer les choses : ce sont en premier lieu les mouvements sociaux qui font avancer la politique. Les politiciens voient toujours ce que certaines prises de décisions peuvent leur rapporter, et établissent leurs stratégies sur ce schéma. »

Législation belge

Quand ils sont interrogés sur le Code Wallon du bien-être animal mis en place récemment, les intéressés répondent unanimement qu'il constitue un pas « *minime* », mais néanmoins important. Beaucoup jugent le code de welfariste et de spéciste : pour Elodie, vice-présidente de la section locale de DA à Namur et coprésidente de l'association Végétik,

« C'est une évolution certes positive, mais rien ne remet en cause le système d'exploitation des animaux. Au lieu de faire du greenwashing, on fait du « welfare washing » : on fait moins mal. C'est bien, ça va dans le bon sens, mais pas suffisamment loin : on ne remet rien en cause. »

Claudine, active chez de nombreuses associations antispécistes et favorable à l'action directe, estime que

« Ce code est un code de la bonne conscience humaine. Il y a toujours une grosse disparité entre les animaux d'élevage et de compagnie. »

DierAnimal

De façon générale, les activistes sont déçus de la manière dont les animaux sont traités en politique, certains parlant même de « *welfare washing* », en référence au green washing et au welfarisme. Néanmoins, un nouveau venu sur l'échiquier politique belge pourrait donner une lueur d'espoir aux militants : il s'agit du premier parti animaliste belge « *unifié, national et bilingue* », DierAnimal, fondé fin 2017. En vue des élections de mai 2019, le parti a déposé 17 listes, comprenant un total de 200 candidats, « *tous au minimum végétariens ou véganes* ».

La volonté de créer un nouveau parti dédié en grande partie aux animaux non-humains est née de la déception des activistes, engendrée par l'inaction politique des autres partis en matière de question animale. Elodie raconte son parcours :

« Avant DA, j'ai été dans deux partis, et à chaque fois j'ai été déçue. Il y a d'abord eu Ecolo, à mes 18 ans : j'ai été très déçue de leur dimension sur le bien-être animal. C'était le néant. Ils n'étaient donc pas plus cohérents que les autres partis sur ce point-là. Ensuite, via contacts personnels, je me suis intéressée au parti DéFI et j'ai été active dans la cellule jeune pendant un an. On m'avait dit que je pouvais apporter

des choses et développer la question. Il y a des choses auxquelles ils ont été sensibles, mais certains désaccords étaient trop grands. Quand j'ai vu la délégation jeune acclamer Macron en France, ce n'était pas possible. »

Il était également urgent pour Delphine, responsable de la communication du parti, de politiser la question animale :

« Il y a énormément de choses qui sont faites sur le terrain. Là où les animaux sont sous-représentés, c'est en politique. Il n'y a pas de parti qui va se positionner en leur faveur. Ils en parlent peut-être un peu avant les élections (surtout des animaux de compagnie) pour gagner des voix. Mais ils ne parlent jamais d'élevage industriel, qui a pourtant un impact colossal. Beaucoup de partis comme Groen, Ecolo parlent d'environnement mais ne mettent jamais le doigt sur l'élevage : c'est un gros souci. Si on couvre les animaux dans le parlement et sur le terrain, ils sont couverts partout. »

Même si les membres du parti savent qu'ils ont peu de chance de se faire élire en mai 2019, ils espèrent que la création du parti aura le mérite de faire bouger la problématique des animaux dans l'agenda politique belge, comme ça a pu être le cas pour le PvdD aux Pays-Bas. Selon Elodie,

« Même si nous ne sommes pas au pouvoir, ou dans les majorités, le fait que DA existe influence l'agenda politique par défaut : exister est déjà une forme de militantisme. Rien qu'en ça, ça fonctionne. Rien que par l'existence, ils sont obligés de se positionner sur la question animale. C'est à chaque fois la même chose quand un nouveau parti se forme, comme avec le VlaamsBelang : la NVA s'est radicalisée et a pris un tournant plus à droite quand ils ont vu leurs voix partir du côté du VB. Même chose pour le PS et le PTB : le PS a été obligé de se positionner. »

Le parti se réclame plus de gauche. Ses 3 grands piliers sont les humains, la nature et les animaux. Le programme traite non seulement les animaux, mais aussi des thématiques comme l'environnement, la santé, l'éducation, la justice sociale et l'économie, ou encore la mobilité. Delphine explique ce choix :

« De par l'histoire, par exemple en France avec le Parti Animaliste, on a pu remarquer qu'un programme uniquement centré sur l'animal ne marche pas. Ce n'est pas très cohérent non plus de vouloir mener une politique pour les animaux en oubliant le reste. L'environnement, les animaux, les humains, c'est un tout, ça va de pair. Si tu

ne cites que les animaux, on ne connaît pas tes positions sur le reste. Nous sommes plus de gauche, nous avons une conviction de non-violence et nous voulons nous positionner par rapport aux problèmes quotidiens des gens. »

Delphine a rencontré Constance Adonis, la coprésidente du parti, chez Sea Shepherd Belgium. La plupart des candidats du parti sont en fait des activistes issus de diverses associations, comme AV, BB, Végétik, et de fait reconnus comme étant « légitimes » dans leur combat contre l'élevage industriel et le spécisme.

« Je connaissais les gens qui ont fondé DA. Constance m'a contactée avant que le parti soit lancé. La plupart des personnes actives dans le parti font de l'activisme. En Belgique, l'activisme animaliste est un petit microcosme et tout le monde se connaît. »

Concernant la désobéissance civile, qui est une stratégie utilisée par de nombreuses organisations antispécistes et qui pourrait être problématique vis-à-vis de certains candidats du parti, elle est acceptée et reconnue par DA :

« DA reconnaît la désobéissance civile à partir du moment où elle sert une cause et où elle est non-violente. C'est comme ça qu'on fait avancer les choses, l'histoire l'a prouvé avec les autres mouvements sociaux comme le féminisme. Les gens en ont marre de pas être écoutés : ils ne veulent plus de poules enfermées dans des cages, voudraient que les cochons voient la lumière... Si c'est le seul moyen de le faire, il faut le faire. »

De la même façon que les relations avec les réseaux d'activistes sont importantes, les relations avec les autres partis animalistes européens le sont également. C'est notamment le cas avec le parti néerlandais PvdD, qui est le parti animaliste européen ayant le plus rencontré de succès. Delphine explique que

« Les partis animalistes européens travaillent tous ensemble. Vu qu'il y a de plus en plus de partis animalistes en Europe, notre but est d'harmoniser notre message mais aussi notre stratégie. PvdD nous conseille sur certains points : il n'y a pas d'égoïsme à ce niveau-là, nous avons tous le même objectif. »

La multiplication des partis de cette nouvelle famille politique s'explique par un intérêt de plus en plus marqué au fil des années pour le bien-être animal par la

population européenne, comme le démontrent les récents Eurobaromètres. Pour Elodie,

« Les citoyens se préoccupent de la situation car il y a des niches pionnières activistes qui font exister ce débat. C'est un effet boule de neige. Plus d'activistes mène à plus de présence dans les médias. Plus la présence dans les médias s'agrandit, plus c'est un sujet qui touche les gens. De plus en plus de changements alimentaires qui se créent, plus une offre y répond, au plus il y a de demande. Il y a eu un essor mais ça se trame depuis longtemps. A la base, ça vient des niches : les activistes. On change le monde avec des actes. »

Au-delà du bien-être animal, les questions environnementales et sanitaires poussent les citoyens à la réflexion et au remaniement de leurs habitudes de consommation, notamment grâce aux différents rapports alarmants du GIEC ou de l'OMS.

Concernant l'émergence des partis animalistes, notamment en Belgique avec le parti DierAnimal, les avis des activistes interrogés sont mitigés. Même s'il y a unanimité totale pour dire que le parti amènera plus de visibilité aux animaux dans le monde politique et que la politisation de la question est nécessaire, plusieurs activistes jugent que la communication du parti n'est pas au point, notamment sur la question de l'abolitionnisme : en effet, pour être candidat, il faut être au moins végétarien, et pas végane. Certaines personnes estiment dès lors que DA participe toujours à la promotion des produits animaux. Selon Misha :

« Ils se qualifient d'abolitionnistes sans vraiment l'être. Ils promeuvent par exemple une semaine de diminution de viande... Leur message n'est pas hyper clair mais ils sont obligés de fonctionner comme ça s'ils veulent obtenir des votes, car ce n'est pas uniquement avec les voix des véganes qu'ils seront élus. »

La question de la crédibilité et de l'inexpérience est également souvent revenue lors des discussions. Rose explique :

« Ça manque de professionnalisme, car ils sont nouveaux en politique et ils n'ont pas de gros moyens en ressources humaines et encore moins de connaissances au niveau de la gestion des médias et au niveau du management. »

Néanmoins, la plupart des intentions de vote leur reviennent, parfois « *par dépit* ». C'est le cas de 8 activistes sur 11. Une personne indique ne pas avoir l'intention de voter. Les deux personnes restantes se tournent plus vers le PTB et son équivalent flamand, le PVDA. C'est le cas de Joe, qui explique :

« Je me réfère à la position de la présidente de 269LA, Tiphaine Lagarde : tant qu'il n'y a pas eu un mouvement évolutionnaire pour la justice animale, il est trop tôt pour se lancer dans la politique. Ils ne pourront pas obtenir suffisamment de sièges. Néanmoins, ils pourraient augmenter la visibilité de la cause. »

Cela confirme les résultats obtenus par Bertuzzi (2017 :132) : Les antispécistes sont plus polarisés à l'extrême gauche, ce qui peut probablement être interprété comme une déclaration antipolitique par rapport à la dynamique classique droite-gauche.

Certains activistes jugent également qu'il aurait été plus productif d'intégrer la question animale dans un parti déjà bien établi, comme Ecolo/Groen ou le PTB/PVDA, au lieu de créer un nouveau parti centré sur cette question qui aura du mal à rassembler le nombre de voix nécessaire pour obtenir un siège. Delphine répond à cette critique en disant :

« Les autres partis ne s'intéressent qu'aux intérêts humains. Nous ne voulons pas être des partis attrapes-voix. On sait pourquoi on se bat. Cette cause est justifiée, nous sommes dans la rue depuis des années pour ça. Il faut prendre des décisions plus coercitives. Tous les partis au pouvoir le sont depuis des années et rien ne bouge : les partis traditionnels ne s'occupent que des préoccupations humaines à court terme. »

Ces propos ne sont pas sans rappeler les différences idéologiques qui ont mené les animalistes à se différencier des verts, les premiers à le faire étaient les allemands en 1993.

5.7 Discussion

L'activisme animaliste et antispéciste belge est défini par une grande diversité d'actions et de stratégies : sur les 24 stratégies des 8 associations (+ 1 groupe informel) étudiées, nous avons constaté que les 2/3 (16 actions) appartiennent à la catégorie des stratégies publicitaires. 1/3 (8) sont des actions de persuasion et un

autre tiers sont des actions de protestation. Le tiers restant représente les stratégies d'interférence, à savoir l'intervention et la non-coopération, divisés à part égale (4 interventions et 4 interférences). Les stratégies d'interférence et l'action directe font peu à peu leur retour, délaissées après la période d'activisme plus intense du réseau ALF dans les années 90. Même si certaines actions occasionnent des dégâts matériels, tous les activistes se revendiquent comme pacifiques et observent un principe strict de non-violence.

Même si l'on pourrait croire que la fragmentation des actions et des associations est un frein à la crédibilité et à l'unification du mouvement, nous observons qu'il n'existe pas de rivalité entre les divers modes d'action pour le moment qu'ils soient antispécistes. Les activistes estiment que chaque action est bonne à prendre, et qu'elles sont complémentaires au lieu d'être rivales. En témoignent 7 activistes sur 12, actifs dans 3 associations à la fois ou plus. Les associations collaborent entre elles et participent aux actions des autres, comme par exemple en Flandres avec Animal Rights et TSM. Les activistes veulent augmenter leur présence sur différents fronts (dans la rue, les abattoirs, les sanctuaires, dans le monde politique...) et multiplient les stratégies dans le but d'élargir le public concerné, comme préconisé par Francione (1996, 2000).

La différenciation entre les différentes organisations n'est pas une différenciation idéologique mais bien stratégique : chacune met en place des actions différentes et a sa propre spécialité. Sur les 8 organisations étudiées, 5 sont des structures internationales réalisant des actions ciblées, et dont les instructions et les conditions sont établies et immuables. Les activistes doivent s'y conformer pour être considérés comme faisant partie du réseau. Les différentes antennes s'entraident via des échanges d'informations, et parfois des échanges de matériel. Au niveau du financement, on retiendra que tous dépendent des dons des particuliers ainsi que dans une moindre mesure, de la vente de merchandising.

Ces actions sont reçues de façons différentes par les autorités et les forces de l'ordre en fonction des régions du pays : là où la situation semble être assez calme à Bruxelles, des problèmes surviennent au nord du pays ainsi qu'à Liège, et ce même pour des actions de persuasion. Néanmoins, pour les activistes qui emploient la désobéissance civile et les stratégies d'interférence, la répression est plus sévère.

Les médias et les antispécistes entretiennent une relation d'interdépendance, même si pour la plupart, les activistes restent méfiants envers les journalistes qu'ils qualifient de trop « *subjectifs* » et « *sensationnalistes* ». Leurs propos résonnent avec ceux de Cole et al. (2011), qui parlent même de végéphobie (« *vegaphobia* ») dans les médias nationaux britanniques. Au fil du temps, la situation semble s'améliorer et du point de vue des activistes, car les journalistes s'intéressent de plus en plus à la problématique et au mouvement, utilisant de moins de moins les termes « radicaux » ou « extrémistes ». L'opinion publique semble influencer l'interprétation des médias, et vice-versa : plus les médias partagent les actions des antispécistes, plus les antispécistes sont acceptés du grand public, et l'opinion publique favorable en ces actions influence les médias à créer du contenu lié à cette cause. Le rôle des réseaux sociaux est également important, les activistes y étant très présents et actifs. A la publication d'un nouvel article traitant du sujet, les groupes s'échangent l'information et sont invités à prendre part au débat dans les commentaires pour faire valoir leur point de vue.

Cette étude soutient la vision que les antispécistes se réclament plus de gauche, voir d'extrême gauche, ce qui confirme les recherches sur les antispécistes italiens de Bertuzzi (2017 : 132).

Cet activisme opère une double influence sur la politique belge : en premier lieu, la problématique animale est devenue par la force des niches pionnières d'activisme une préoccupation de la majorité de l'opinion publique européenne (94% des Européens partagent l'avis qu'il est important de protéger le bien-être des animaux d'élevage, un chiffre en augmentation au fil des années), ce qui influence de facto l'agenda politique. Deuxièmement, la formation de partis politiques spécialisés sur la question partout en Europe, composés de nombreux activistes émanant de diverses associations, pousse les partis traditionnels à se positionner sur ces questions et ce même s'ils ne sont pas élus dans les majorités et s'ils sont toujours considérés comme marginaux.

Ces nouveaux partis se forment pour faire avancer cette lutte antispéciste, car même si l'opinion publique est favorable au bien-être animal, qu'elle commence à réduire sa consommation de viande (mais pas toujours pour des considérations éthiques) et qu'elle boude les delphinariums et cirques, la progression des droits des animaux est lente et difficile. La question des droits des animaux est une urgence à

laquelle il faut apporter des réponses politiques et législatives : dès lors, le fait de théoriser et de politiser cette question est essentiel pour avancer sur plusieurs fronts à la fois.

Parmi les changements effectifs que l'on peut voir en Belgique, le récent Code Wallon est le plus ambitieux. C'est néanmoins une avancée minime selon les activistes et selon DA, surtout s'il n'est pas applicable à tout le pays. En Belgique, la régionalisation de la compétence du bien-être animal est un frein à une législation cohérente et nationale. On remarque comme attendu chez les antispécistes et chez les membres de DA une envie de « *changement de système* », à la place d'une réforme du système, estimé spéciste.

Nous avons pu voir que les associations welfaristes de protection animale, dont par exemple Gaia, ont été impliquées dans la création de ce nouveau code du bien-être. Ce n'est pas le cas des antispécistes, pour lesquels le concept de « bien-être animal » est obsolète. Là où les « protecteurs » des animaux envient une réforme du système pour donner un plus grand confort de vie aux animaux, les antispécistes refusent catégoriquement toute exploitation qui pourrait leur être infligée, d'une manière ou d'une autre.

Les antispécistes n'en sont qu'à leur début au niveau de l'investissement politique, et leur but premier est pour l'instant de politiser la question et de donner de la visibilité au mouvement. Les différentes organisations et leurs actions visent majoritairement (2/3) à la sensibilisation et à l'accès à l'information du grand public. C'est le cas, comme nous avons pu le voir, grâce aux investigations et aux images d'abattoirs, qui alertent les citoyens européens sur la mise en place inefficace des textes législatifs ambitieux de l'UE. De cette façon, l'opinion publique grandissante sur ces questions pourrait influencer les médias ainsi que les politiciens.

Nous pouvons donc affirmer clairement que ce sont les associations de protection animale welfaristes qui travaillent et sont consultées par les représentants politiques belges. Le mouvement antispéciste, lui, n'en est qu'à ses balbutiements politiques, et ne compte pas réformer sur le bien-être animal en tant que tel, qu'il estime obsolète. A l'heure où nous écrivons ces dernières lignes, le parti DierAnimal vient de gagner son premier siège au Parlement bruxellois.

Conclusion

Dans le monde de l'activisme animaliste belge, nous avons pu retrouver les distinctions idéologiques et stratégiques qui différencient les welfaristes des abolitionnistes. Même si le réseau est petit à petit en train de s'agrandir, le mouvement n'en reste pas moins marginal. Cependant, les activistes antispécistes sont très actifs et offrent un panel de stratégies diverses et variées, dans l'objectif de toucher et d'informer un public toujours plus large. Ils utilisent également les réseaux sociaux et, dans une moindre mesure, les médias traditionnels, afin de permettre la circulation de leurs idées.

Les acteurs de ce mouvement ne veulent pas réduire l'antispécisme à une question de consommation ou de boycott mais au contraire avancer vers une plus grande politisation de la question animale. Pour ce faire, certains activistes ont fondé un parti pour obtenir une plus grande attention sur le sujet, obliger le monde politique à prendre position et de fait influencer l'agenda politique, comme l'a fait aux Pays-Bas le PvdD avant eux. Même s'ils savent que leurs chances d'être élus sont très minces, leur rôle principal réside dans l'augmentation de la visibilité de ces problématiques, qui touchent de plus en plus de citoyens européens et qui ne sont pas toujours assez traitées par les partis traditionnels.

Le monde antispéciste, qu'il soit activiste ou politique, se considère comme un mouvement pour la justice sociale définitivement plus proche de la gauche que de la droite. Pourtant, certains partis de droite ou d'extrême droite traitent plus de la question animale que les partis de gauche ou même que des partis écologistes, thématiquement plus proches du sujet. Ces considérations sont néanmoins réservées pour la plupart aux animaux de compagnie, ou alors traitent des pratiques religieuses et culturelles marginalisées. Les partis de droite sont dès lors beaucoup plus proches du welfarisme, qui témoigne de la hiérarchisation des espèces, que de l'antispécisme, qui concerne tous les individus animaux non-humains.

L'antispécisme a pour l'instant joué un rôle majoritairement de sensibilisation et de visibilité des questions animale. Ce sont les associations de protection animale qui ont été consultées pour les questions politiques. Les activistes antispécistes n'entendent pas réformer sur le sujet du bien-être animal, mais changer la donne en modifiant le statut de propriété des animaux, qu'ils soient domestiques ou d'élevage.

C'est dans ce but qu'ils mettent de nouvelles stratégies en place, comme la politisation de la question animale.

L'avenir déterminera si le renouveau stratégique opéré par les antispécistes belges aura l'effet escompté, et si la politisation de la question en Belgique amène le débat sur la table, comme cela a pu être le cas au Pays-Bas, même s'il est trop tôt pour le dire à l'heure actuelle. Peu de recherches francophones sont menées sur la question, le sujet étant plus populaire en Angleterre et aux Etats-Unis. Les études futures pourront examiner l'avancée du mouvement antispéciste, relativement nouveau en Europe, ainsi qu'analyser les retombées des résultats de la triple échéance électorale de mai 2019.

Bibliographie

- Amster, Randall. “*Perspectives on Ecoterrorism: Catalysts, Conflations, and Casualties*”. *Contemporary Justice Review*, vol. 9, no. 3, 2006, pp. 287-301.
- Benford, Robert, D. “*Frame Disputes within the Nuclear Disarmament Movement*.” *Social Forces*, vol. 71, no. 3, 1993, pp. 677–701.
- Benthall, Jonathan. “*Animal Liberation and Rights*” *Anthropology Today*, vol. 23, no. 2, 2007, pp. 1-3
- Bertuzzi, Niccolo. “*Veganism: Lifestyle or Political Movement: Looking for Relations beyond Antispeciesism*”, *Relations*, vol. 5, no. 2, 2017, pp. 125-143.
- Boussaguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P. « *Dictionnaire des politiques publiques* ». Paris : Presses de Sciences Po, 3è éd., 2010, pp. 58-67.
- Broom, Donald. « *Le bien-être animal dans l’Union Européenne* », DG des politiques internes, 2017, pp. 1-82.
- Burgat, Florence. « *La mouvance animalière : des « petites dames de la protection animale » à la constitution d’un mouvement qui dérange* », *Pouvoirs*, vol. 4, no. 131, 2009, pp. 73-84.
- Caron, Aymeric. « *Antispéciste* ». Don Quichotte : Paris, 2016
- Carson, Jennifer Varriale, LaFree, Gary & Dugan, Laura. “*Terrorist and Non-Terrorist Criminal Attacks by Radical Environmental and Animal Rights Groups in the United States, 1970 – 2007*”. *Terrorism and Political Violence*, vol. 24, no. 2, 2012, pp. 295-319.
- Cassuto, David N., and Eckhardt, Cayleigh. “*Don’t Be Cruel (Anymore): A Look at the Animal Cruelty Regimes of the United States and Brazil with a Call for a New Animal Welfare Agency*.” *Boston College Environmental Affairs Law Review*, vol. 43, no. 1, 2016
- Celka, Marianne. « *L’Animalisme : enquête sociologique sur une idéologie et une pratique contemporaines des relations homme / animal* ». Sociologie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2012.
- Charbonnier, Pierre. « *Prendre Les Animaux Au Sérieux : De l’animal Politique à La Politique Des Animaux* » *Tracés*, vol. 15, 2015, pp. 167–186.

- Cherry, Elizabeth. “*Shifting Symbolic Boundaries: Cultural Strategies of the Animal Rights Movement.*” *Sociological Forum*, vol. 25, no. 3, 2010, pp. 450–475.
- Cole, Matthew, and Morgan, Karen. “*Vegaphobia: Derogatory Discourses of Veganism and the Reproduction of Speciesism in UK National Newspapers.*” *British Journal of Sociology*, vol. 62, no. 1, 2011, pp. 134–153.
- Commission Européenne. « *Eurobaromètre 442 : Attitude des Européens à l’égard du bien-être animal.* » 2016. Disponible sur <http://ec.europa.eu/COMMFrontOffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/SPECIAL/surveyKy/2096>
- De Backer, Charlotte J. S., and Hudders, Liselot, “*From Meatless Mondays to Meatless Sundays: Motivations for Meat Reduction among Vegetarians and Semi-Vegetarians Who Mildly or Significantly Reduce Their Meat Intake.*” *Ecology of Food and Nutrition*, vol. 53, no. 6, 2014, pp 639-657.
- DeCoux, Elizabeth L. “*Speaking for the Modern Prometheus : The Significance of Animal Suffering to the Abolition Movement.*” *Animal Law*, vol. 16, no. 9, 2009, pp. 9–64.
- Dhont, Kristof, and Hodson, Gordon. “*Why Do Right-Wing Adherents Engage in More Animal Exploitation and Meat Consumption?*” *Personality and Individual Differences*, vol. 64, 2014, pp. 12–17.
- Doherty, Brian & de Geus, Marius. “*Democracy and green political thought.*” London: Routledge, 1996.
- Dolezal, Martin. “*Exploring the Stabilization of a Political Force: The Social and Attitudinal Basis of Green Parties in the Age of Globalization*”, *West European Politics*, vol 33, no. 3, 2010, pp. 534-552.
- Donaldson, Sue and Kymlicka, Will. “*Animal Rights, Multiculturalism, and the Left*”. *Journal of Social Philosophy*, vol. 45, no. 1, 2014, pp. 116-135.
- Donaldson, Sue and Kymlicka, Will. “*Zoopolis: A Political Theory of Animal Rights.*” Oxford: Oxford University Press, 2013.
- Eurobaromètre spécial 442. « *Attitude des Européens à l’égard du bien-être animal* », 2016

- Evans, Erin. “*Constitutional Inclusion of Animal Rights in Germany and Switzerland: How Did Animal Protection Become an Issue of National Importance?*” *Society and Animals*, vol. 18, 2010, pp. 231–250.
- Fox, Nick, and Ward, Katie, “*Health, Ethics and Environment: A Qualitative Study of Vegetarian Motivations.*” *Appetite*, vol. 50, 2008, pp. 422-29.
- Francione, Gary L. “*Introduction to animal rights: Your child or the dog?*” Philadelphia, PA: Temple University Press, 2000
- Francione, Gary L. “*Rain without thunder: The ideology of the animal rights movement.*” Philadelphia, PA: Temple University Press, 1996
- Garcia Pereira, Mauricio. « *Ma vie toute crue. Maltraitance animale, souffrance humaine : un employé d'abattoir dit tout !* » Plion, 2017, 234p.
- Giraud, Eva. “*‘Beasts of Burden’: Productive Tensions between Haraway and Radical Animal Rights Activism.*” *Culture, Theory and Critique*, vol. 54, no. 1, 2013, pp. 102–20.
- Gouvernement belge. *Loi relative à la protection et au bien-être des animaux*, 14 août 1986, disponible sur :
https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1986081434&table_name=loi
- Government of India. “*The Prevention of Cruelty to Animal Act*”, 1960, disponible sur <https://indiacode.nic.in/bitstream/123456789/1547/1/196059.pdf>
- Hirsch-hoefler, Sivan, and Mudde, Cas. “*‘Ecoterrorism’: Terrorist Threat or Political Ploy?*” *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 37, no. 7, 2014, pp. 586-603.
- Hirschler, Christopher A. “*‘What pushed Me over the Edge Was a Deer Hunter’: Being Vegan in North America.*” *Society & Animals*, vol. 19, 2011, pp. 156-174.
- Janssen, Meike, Busch, Claudia, Rödiger, Manika & Hamm, Ulrich. “*Motives of Consumers Following a Vegan Diet and Their Attitudes towards Animal Agriculture.*” *Appetite*, vol. 105, 2016, pp. 643-651.
- Krouwel, André, Lucardie, Paul. “*Waiting in the wings: new parties in the Netherlands*”. *Acta Politica*, vol. 43, 2008, pp. 278-307.
- Lagarde, Tiphaine. « *Action politique et radicalité : La lutte de libération animale* », Conférence-Débat organisé par le Collectif progressiste de l’UMons, 25 avril 2019.

- Leader, Stefan H., Probst, Peter. “*The Earth Liberation Front and Environmental Terrorism*”, vol. 15, no. 4, 2003, pp. 37-58.
- Marchesini, Roberto. “*Posthuman Antispeciesism*” *Angelaki*, vol. 21, no. 1, 2016, pp. 217–33.
- Mathieu, Sasha, Dorard, Géraldine. “*Végétarisme, Végétalisme, Véganisme : Aspects Motivationnels et Psychologiques Associés à l’alimentation Sélective.*” *Presse Medicale*, vol. 45, no. 9, 2016, pp. 726–733.
- Melucci, Alberto. “*Challenging Codes: Collective Action in the Information Age.*” Cambridge: Cambridge University Press, 1996.
- Michael, George. “*Lone Wolf Terror and the Rise of Leaderless Resistance*” Nashville, TN: Vanderbilt University Press, 2012.
- Morini, Marco. “*‘Animals First!’ The Rise of Animal Advocacy Parties in the EU: A New Party Family.*” *Contemporary Politics*, 2018, pp. 418–435,
- Munro, Lyle. “*Strategies, Action Repertoires and DIY Activism in the Animal Rights Movement.*” *Social Movement Studies*, vol. 4, no. 1, 2005, pp. 75–94.
- Munro, Lyle. “*The Animal Rights Movement in Theory and Practice: A Review of the Sociological Literature*”. *Sociology Compass*, vol. 6, no. 2, 2012, pp. 166–181.
- Olson, Eric T. “*What Are We?: A Study in Personal Ontology*”. *Philosophy of mind*. Oxford University Press, 2007
- Otjes, Simon, Krouwel, André. “*Two Shades of Green? The Electorates of GreenLeft and the Party for the Animals.*” *Environmental Politics*, vol. 24, no. 6, 2015, pp. 991–1013.
- Otjes, Simon. “*The Hobbyhorse of the Party for the Animals.*” *Society and Animals*, vol. 24, 2016, pp. 383–402.
- Pape François. « *Lettre Encyclique Laudato Si’ du Saint-Père François sur la Sauvegarde de la Maison Commune* », 2015, Vatican. Disponible sur http://w2.vatican.va/content/dam/francesco/pdf/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si_fr.pdf
- Pellow, David N., Brehm, Hollie Nyseth. “*From the New Ecological Paradigm to Total Liberation: The Emergence of a Social Movement Frame.*” *Sociological Quarterly*, vol. 56, no. 1, 2015, pp. 185–212.

- Pelluchon, Corine. “*Écologie Et Cause Animale : Les Raisons D’Un Mariage Tardif.*” Cités, vol. 76, no. 4, 2018, pp. 117-128.
- Potter, Will. “*Green is the New Red: An Insider’s Account of a Social Movement Under Siege*”. San Francisco: City Lights, 2011.
- Regan, Tom. “*The Case for Animal Rights*”. New York: Basil Blackwell, 1985, 480p.
- Richardson, D., & Rootes, C. “*The green challenge. The development of green parties in Europe*”. London: Routledge, 1995.
- Rochon, Thomas R. “*Mobilizers and challengers: towards a theory of new party success.*” International Political Science Review, vol. 6, no. 4, 1985, pp. 419-439.
- Rozin, Paul, Markwith, Maureen, Stoess, Caryn. “*Moralization and Becoming a Vegetarian: The Transformation of Preferences Into Values and the Recruitment of Disgust.*” Psychological Science, vol. 8, no. 2, 1997, pp. 67-73.
- Ruby, Matthew. “*Vegetarianism. A blossoming field of study.*” Appetite, vol. 58, 2012, pp. 141–150.
- Sans, P., Combris P. “*World Meat Consumption Patterns: An Overview of the Last Fifty Years (1961-2011).*” Meat Science, vol. 109, 2015, pp. 106–111.
- Scarce, Rik, Brower, David. “*Eco-Warriors: Understanding the Radical Environmental Movement*”. Walnut Creek: Routledge, 2006.
- Servièrre, Jacques. “*Science and Animal Welfare in France and European Union: Rules, Constraints, Achievements.*” Meat Science, vol. 98, no. 3, 2014, pp. 484–489.
- Singer, Peter. “*Animal Liberation: A New Ethics for Our Treatment of Animals*”. Ecco Press: 1975, 352p.
- Subramaniam Mohana, Devi, Vellingiri, Balachandar, Sang In, Lee & In Ho, Kim. “*An Outline of Meat Consumption in the Indian Population - A Pilot Review.*” Korean J. Food Sci. An., vol. 34, no. 4, 2014, pp. 507–515.
- Tadli Dounia, Bolmain Thomas, Delefosse Marie-Sarah. « *Regards croisés sur l’antispécisme* », Bruxelles : CPCP, « Études », 2017, pp 1-50.
- Tavoularis, Gabriel and Sauvage, Elena. “*Consommation et Modes de Vie Société Collaborative.*” CREDOC - Consommation et Modes de Vie, vol. 300, 2018, pp. 1–4.

- Taylor, Bron. “*Religion, violence and radical environmentalism: From earth first! to the Unabomber to the earth liberation front*”, *Terrorism and Political Violence*, vol. 10, no. 4, 1998, pp. 1-42.
- Union Européenne. « *Stratégie pour la protection et le bien-être des animaux (2012-2015)* », 2012, disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0290+0+DOC+XML+V0//FR>
- Union Européenne. « *Traité d’Amsterdam* » 1997, disponible sur https://europa.eu/european-union/sites/europaeu/files/docs/body/treaty_of_amsterdam_fr.pdf
- Union Européenne. « *Traité de Lisbonne* » 2007, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Aai0033>
- Wanlin, Philippe. “*L’analyse de Contenu Comme Méthode d’analyse Qualitative d’entretiens : Une Comparaison Entre Les Traitements Manuels et l’utilisation de Logiciels.*” *Recherches Qualitatives - Hors Série*, vol. 3, 2007, pp. 243–272.
- Watson, Dale L. “*The Terrorist Threat Confronting the United States*”, Testimony before the Senate Select Committee on Intelligence, 6 February 2002. Consulté le 9 avril 2019, disponible sur <https://archives.fbi.gov/archives/news/testimony/the-terrorist-threat-confronting-the-united-states>
- Weiss, Erica. “*‘There Are No Chickens in Suicide Vests’: The Decoupling of Human Rights and Animal Rights in Israel.*” *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 22, 2016, pp. 688–706.
- Wrenn, Corey Lee. “*Abolition Then and Now: Tactical Comparisons between the Human Rights Movement and the Modern Nonhuman Animal Rights Movement in the United States.*” *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, vol. 27, no. 2, 2014, pp. 177–200.
- Wrenn, Corey Lee. “*Resonance of Moral Shocks in Abolitionist Animal Rights Advocacy: Overcoming Contextual Constraints.*” *Society and Animals*, vol. 21, no. 4, 2013, pp. 379–394.
- Wrenn, Corey Lee. “*Trump Veganism: A Political Survey of American Vegans in the Era of Identity Politics.*” *Societies*, vol. 7, no. 32, 2017, pp. 1–13

Sites web et articles de presse

- Animal Liberation Front. “*The ALF Credo and Guidelines*”. In Animal Liberation Front (consulté le 9 avril 2019). Disponible sur : http://www.animalliberationfront.com/ALFront/alf_credos.htm
- Animal Politics EU. « *Manifesto : May we have your votes, please ?* », publié en avril 2019. Disponible sur : <https://europa.partijvoordedieren.nl/uploads/algemeen/Manifesto-Animal-Politics-EU-2019.pdf>
- Carlot, Philippe. « *Cinq associations musulmanes portent plainte contre GAIA pour racisme* ». RTBF, publié le 26 septembre 2018, consulté le 18 avril 2019. Disponible sur : https://www.rtf.be/info/societe/detail_cinq-associations-musulmanes-portent-plainte-contre-gaia-pour-racisme?id=10029546
- Carnis, Julie. « *Un employé à visage découvert contre les méthodes des abattoirs* », Libération, publié le 3 novembre 2016, consulté le 15 avril 2019. Disponible sur https://www.liberation.fr/futurs/2016/11/03/un-employe-a-visage-decouvert-contre-les-methodes-des-abattoirs_1526015
- Johnston Philip, “*Bomber dies on hunger strike*”, The Telegraph, 6 novembre 2001, consulté le 9 avril 2019. Disponible sur : <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/1361614/Bomber-dies-on-hunger-strike.html>
- Khattabi Abtoy, Zakia, <https://www.facebook.com/zakia.khattabi/posts/10217728356905271> , publié le 8 octobre 2018, consulté le 7 mai 2019.
- L214. « *Horreur à l’abattoir de Limoges* », 3 novembre 2016 (consulté le 3 avril 2019). Disponible sur : <https://www.l214.com/enquetes/2016/abattoir-made-in-france/limoges/>
- L214. « *Marine Le Pen, fausse amie des animaux* ». Publié le 24 février 2012, consulté le 29 avril 2019. Disponible sur : <https://www.l214.com/communiqués/2012/02/24-marine-le-pen-question-animale/>
- La Libre. « *Militants de l’ALF condamnés* », 16/07/2005. Consulté le 18 mai. Disponible sur <https://www.lalibre.be/actu/belgique/militants-de-l-alf-condamnes-51b88aaae4b0de6db9ac5d40>

- Lallemand, Alain, « *Les terroristes d'ALF se déploient en Belgique ! Ecoterrorisme: la leçon américaine* », Le Soir, mis en ligne le 19/09/1998, consulté le 9 avril 2019. Disponible sur : https://www.lesoir.be/art/les-terroristes-d-alf-se-deploient-en-belgique-ecoterro_t-19980919-Z0FRZC.html
- Le Figaro. « *Plusieurs dizaines d'actions antispécistes organisées devant des boucheries* », 22/09/2018. Consulté le 9 mai. Disponible sur <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/09/22/97002-20180922FILWWW00095-plusieurs-dizaines-d8217actions-antispecistes-organisees-devant-des-boucheries.php>
- Olivier, David. « *Qu'est-ce que le spécisme ?* » Cahiers antispécistes, vol. 05, 1992, <http://www.cahiers-antispecistes.org/quest-ce-que-le-specisme/>
- Organisation mondiale de la santé animale. « *Bien-être animal* », 2019, consulté le 7 mai 2019. Disponible sur <http://www.oie.int/fr/bien-etre-animal/le-bien-etre-animal-dun-coup-doeil/>
- Partij voor de Dieren. « *Animal rights movement in European Parliament likely to be tripled* », 2019, consulté le 30 mars 2019. Disponible sur <https://www.partyfortheanimals.nl/animal-rights-movement-in-european-parliament-likely-to-be-tripled/>
- Partij voor de Dieren. « *Political parties Worldwide* », 2019. Consulté le 15 mars 2019. Disponible sur <https://www.partyfortheanimals.nl/international-movement/>
- Red Black Green, « *Whatever happened to the ALF? A look back at 40 years of radical direct action in the UK* ». In Network23. Publié le 7 novembre 2016 (consulté le 15 avril 2019). Disponible sur : <https://network23.org/redblackgreen/2016/11/07/whatever-happened-to-the-alf-a-look-back-at-40-years-of-radical-direct-action-in-the-uk/>
- Rougerie, Pamela. « *Antispécisme : pourquoi les actions de violence se multiplient* ». Le Parisien, 12/09/2018. Consulté le 9 mai. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/societe/antispecisme-pourquoi-les-actions-violentes-se-multiplient-12-09-2018-7885935.php>
- The Vegan Society. « *Definition of Veganism* ». Consulté le 6 janvier 2019. Disponible sur : <https://www.vegansociety.com/go-vegan/definition-veganism>

- Vanbrabant, Audrey. « *Code du bien-être animal : la Wallonie en avance sur l'Union Européenne* », Le Moustique, 05/10/2018. Consulté le 23/05/2019. Disponible sur <https://www.moustique.be/21958/code-du-bien-etre-animal-la-wallonie-en-avance-sur-union-europeenne>
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: Algeria*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/Algeria>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: Australia*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/Australia>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: Brazil*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/brazil>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: China*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/china>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: Ethiopia*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/Ethiopia>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: India*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/india>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: Russia*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/russia>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: South Africa*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/south-africa> , consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: United Kingdom*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/united-kingdom>, consulté le 21 avril 2019
- World Animal Protection. “*Animal Protection Index 2014: United States*”, 2014, disponible sur <https://api.worldanimalprotection.org/country/USA>, consulté le 21 avril 2019

Annexe 1

Représentants du Conseil du Bien-être animal pour la Wallonie :

- 2 représentants des associations de protection animale
- 2 représentants des refuges pour animaux
- 2 représentants des associations agricoles wallonnes
- 2 représentants du secteur du commerce et de l'élevage des animaux de compagnie
- 1 représentant du Conseil régional d'expression française de l'Ordre des médecins vétérinaires
- 1 représentant d'une organisation professionnelle vétérinaire
- 1 représentant de la société civile, proposé par une association à caractère non gouvernemental et à but non lucratif, active dans le domaine de l'environnement, de la famille ou des consommateurs
- 1 représentant de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie
- 4 experts scientifiques reconnus pour leurs travaux en matière de bien-être animal. Il n'est pas prévu de suppléance pour cette catégorie de membres

Représentants du Conseil du Bien-être animal pour Bruxelles :

- d'associations de protection des animaux
- de refuges pour animaux
- du secteur du commerce et de l'élevage d'animaux domestiques
- du conseil régional francophone et néerlandophone de l'Ordre des vétérinaires
- d'une association des vétérinaires
- de la société civile (en l'occurrence provenant une association active dans le domaine de l'environnement, de la famille ou des consommateurs)
- de Brulocalis – Association ville et communes de Bruxelles
- de Bruxelles Environnement

Représentants du Conseil du Bien-être animal pour la Flandre :

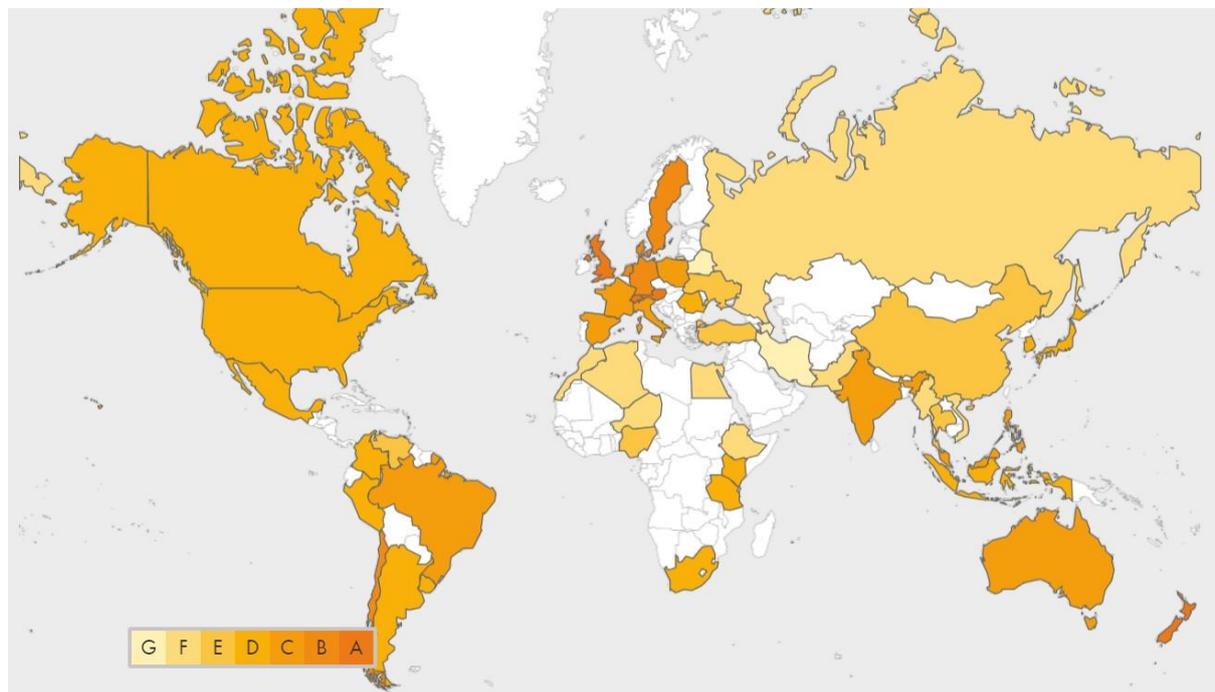
- 5 experts du monde scientifique
- 6 représentants d'organisations de protection animale et de refuges
- 6 représentants du secteur d'élevages, de détention et de commerce des animaux
- 1 représentant des vétérinaires
- 1 représentant des villes et communes

Annexe 2

Présentation des associations antispécistes étudiées

Nom	Site web	Brève description
269 Libération Animale	/	269 Libération Animale est une organisation qui lutte contre le spécisme en pratiquant l'action directe offensive contre les institutions de domination dans le but de créer un réel mouvement social contestataire apte à affronter le système spéciste.
Animal Rights Belgium	www.animalrights.be	AR est une fondation active en Belgique et aux Pays-Bas. AR s'engage à défendre les droits des animaux au moyen d'images révélatrices prises en caméra cachée, de travail de recherche précis, d'arguments solides, d'actions de sauvetages et de pétitions formelles.
Anonymous for the Voiceless	www.anonymousforthevoiceless.org	AV est une organisation abolitionniste qui organise des manifestations dans le monde entier (des cubes) dans le but de donner au public les connaissances nécessaires pour passer au véganisme.
BE Vegan	https://bevegan.be	L'Asbl BE Vegan vise à promouvoir le véganisme, à unir et aider les végétaliens. Leurs objectifs sont de populariser le véganisme et de rendre le mode de vie végan plus accessible
Bite Back	www.biteback.org	Bite Back fait partie d'un mouvement citoyen international des droits des animaux et l'association s'est développée comme porte-parole en donnant voix aux animaux opprimés. Ils sensibilisent le grand public avec différentes actions et campagnes.
DxE	www.directactioneverywhere.com	Direct Action Everywhere (DxE) est une association visant à dévoiler ce qui se cache derrière notre façon de consommer. Ils se consacrent principalement à la production de vidéos d'élevages d'animaux destinés à l'alimentation.
The Save Movement	http://thesavemovement.org	TSM comprend des groupes du monde entier qui témoignent des animaux (porcs, vaches, poulets, etc) conduits vers l'abattage. Leurs objectifs sont de sensibiliser le public au problème des animaux d'élevage, d'aider les gens à devenir véganes et de créer un mouvement de justice animale massif.
Végétik	http://www.vegetik.org/	L'A.S.B.L Végétik est une association belge francophone dont l'objectif est d'informer, de conscientiser les citoyens des problèmes engendrés par la surconsommation de produits animaux.

Annexe 3



Carte mondiale des notes reçues des rapports API, WAP, 2014

Annexe 4

Tableaux d'analyse de contenu thématique des entretiens réalisés

Prénom	Parti			Organisation		Militantisme		Belgique	
	Choix	Politisation	Contacts	Structure	Communication	Contacts	Désobéissance civile	Législation	Intérêt
Delphine	Connaissait les fondateurs, savait qu'ils étaient activistes donc légitimes	Beaucoup de choses sont faites sur le terrain, mais sous-représentation en politique	Travaillent avec PvdD : but d'harmoniser le message et la stratégie	Modèle horizontal : bureau + sections locales. Candidat au minimum végétarien	Programme solide + fidélisation des gens. Beaucoup de boulot (non-rénuméré)	Passé militant : Sea Shepherd, Natagora, refuges, Help Animal, sans collier Beaucoup de candidats DA sont des activistes	DA la reconnaît à partir du moment où elle sert la cause et est non-violente	Problème de la régionalisation des compétences : pays à deux vitesses. Il faudrait changer le statut animal dans la constitution.	En augmentation dû aux images d'abattoirs et aux mises en garde d'institutions (GIEC, OMS)
Elodie	A été chez écolo et Défi mais déçue à chaque fois. Remise en question du système lui a plu.	Par l'existence de partis animalistes, les autres partis sont par défaut obligés de se positionner.	Voir au-dessus	Voir au-dessus	Voir au-dessus	Co-présidente de Végétik ; a travaillé chez Gaia. Grande pluralité d'associations présentes chez DA.	Pas très clair en interne, mais plutôt favorable à soutenir publiquement.	Evolution positive mais ne remet pas le système en question. « Welfare washing »	En augmentation car niches pionnières activistes qui font exister le débat. Effet boule de neige.

Prénom	Association	Militantisme			Organisation		
		Parcours et actions	Belgique	Limites	Structure	Financements	Rapports police ^{xv}
Violette*	AV ; BB, DxE ; TSM, 269 LA ; GI	2015. Collage d'affiches et autocollants ; Cubes ; Groupes informels ; Blocages d'abattoirs ; Manifestations ; Actions anti-chasse	Pas encore. Ca commence à bouger.	Pas peur de se faire arrêter. Non-violence. Argent	AV : 2 coordinateurs pour BX. Structure internationale	Vente de merchandising pour achat de matériel ; dons de membres. Bénévoles	Cubes : excellent contact avec la police, actions même appréciées, trouvent ça important. Illégalité des masques mais toléré
Arthur	AV, GI	Été 2018. Cubes ; actions anti-chasse (destructions de miradors), collage de stickers	Ca bouge bien, vis-à-vis du pourcentage de vegans.	Légalité (en Belgique)	/	/	Jamais eu de problèmes, policiers belges les supportent dans leurs actions.
François*	AV, 269LA, GI (ALF)	Été 2018. Cubes, blocages d'abattoirs, destruction de mirador, collage de stickers	Bcp de groupes dans bcp de domaines différents.	Temps et sommeil	/	/	N'a pas peur de se faire arrêter. Bon rapport avec les policiers bruxellois
Lola*	AV, TSM, DxE, GI	Été 2018. Cubes, vigiles, manifestations, sabotages de miradors, collage de stickers	Quand même pas mal comparé à la taille du pays.	Temps Non-violence	TSM : Structure internationale. 1 responsable par pays (rénuméré). Structure horizontale	Donations	Hésite encore pour les blocages d'abattoirs, vis-à-vis de ses parents. Aucun problème avec la police
Joe*	AV, BB, 269LA	Juin 2013. Cubes, sensibilisation, manifestations, blocage d'abattoirs, libération d'animaux, désobéissance civile	Ca bouge plus dans les pays environnants.	Temps et le travail ; pas peur des poursuites judiciaires. Non-violence	Groupe de coordinateurs, responsables de chaque ville (surtout flamandes). 3 salariés max.	Dons et merchandising. Pas de subsides	Sensibilisation a peu d'impacts : actions légales pas suffisantes.
Misha*	AV, 269LA, DxE, TSM, BB, GI	2015. Cubes, blocages d'abattoirs, sauvetages d'animaux, actions anti-fourrure, destruction de miradors, manifestations, désobéissance civile, collage de stickers	Ca commence et ça a quand même une certaine taille, surtout depuis AV. Flandre plus active	Difficultés psychologiques (abattoirs) + argent	DxE : structure internationale. Organismes régionaux. Bénévoles.	Dons ou de sa poche	« Petits délits », ne risque pas grand-chose. Cubes : Jamais de contact avec la police. Autorisation de porter les masques.
Geert	AV, BB, TSM	2018. Cubes, manifestations devant abattoirs, actions anti-fourrure.	Très actifs à Bruxelles.	Autorisations communales à Anvers (N-VA) ; évite les actions illégales	/	/	A Hasselt, tout va bien. A Anvers c'est très différent. 5 actions par an autorisées
Claudine*	269 LA, DxE, BB, AV, TSM, GI	2018. Cubes, manifestations, blocages d'abattoirs, libérations d'animaux, investigations, sensibilisation, éducation, travail dans les sanctuaires, destruction de miradors, désobéissance civile	Gros boom niveau sensibilisation, mais niveau action directe pas grand-chose.	Santé mentale, dépression.	DxE : équipe de 5. Pas de hiérarchie. Bénévoles	Reçoivent du matériel de l'antenne française. 269 : Donations.	Cubes arrêtés pour 2 mois à Liège car plaintes de parents d'enfants. Police très insistante et envahissante.
Rose	Be Vegan	2017. Evenements, éducation, festivals, nuits debouts, marches, Vegan Awards	De plus en plus d'évènements organisés	Temps	BeVegan : tous bénévoles. Fondateurs, et puis responsables de section	Dons et merchandising	/
Elodie	Végétik	2014. Stands d'informations, ateliers de cuisine, projections, conférences	Pas pionnier mais pas à la traîne	Temps	Végétik : tous bénévoles, rémunérés si prestations particulières. Fondateurs + cellules régionales	Subsides, dons, activités rémunérées (ateliers de cuisine, conférences)	/
Jen	Animal Rights Belgium	2018. Manifestations, vigiles, investigations	Plutôt moyen, à la traîne dans certains domaines	/	2 branches : Pays-Bas et Belgique. 3 personnes payées	Dons et merchandising (1200 donateurs)	Bons contacts avec l'administration et la police

Prénom	Association	Politique				Médias		xvi
		Intérêt	Code Wallon	DierAnimal	Rôle	Réseaux sociaux	Médias traditionnels	
Violette*	AV ; BB, DxE ; TSM, 269 LA ; GI	Non	C'est un pas minime.	Rôle de visibilité, votera pour eux même si la com n'est pas au point	Mouvements sociaux font avancer la politique, pas l'inverse	Utilise les réseaux pour les groupes de militants (échange d'informations)	Journalistes mal renseignés. Peur de déformation des propos. Ton très orienté.	
Arthur	AV, GI	Ne se renseigne pas beaucoup. Ne s'identifie pas à un parti	Bien mais pas assez.	Rôle de visibilité. Pas d'accord sur tout. Votera pour eux mais plus par dépit.	Impulsion citoyenne, bottom-up	Utilise les réseaux pour les groupes de militants (échange d'informations)	Réticent à impliquer la presse, même si couverture médiatique est importante	
François*	AV, 269LA, GI	Grand intérêt (famille en politique)	Pas minime. Mais n'a pas regardé en détail.	Récent, rien de concret. A rejoint les listes fédérales en tant que suppléant, en soutien. Votera probablement pour eux	Partie qui peut venir de la politique, mais grosse partie vient du changement des citoyens.	Pas vraiment	Commence à évoluer dans le bon sens. Besoin de visibilité pour influencer l'opinion publique.	
Lola*	AV, TSM, DxE, GI	Oui	Pas minime mais important quand même.	Rôle de visibilité. Communication pas au point, pas crédibles. Amateur. Première option de vote.	Bottom-up, l'impulsion viendra du bas, politique très lente.	Utilise les réseaux pour les groupes de militants + militantisme sur sa page	Approche méfiante : sensationnalisme, hors contexte.	
Joe*	AV, BB, 269LA	De plus en plus.	Jamais assez. Welfarisme.	Tant qu'il n'y a pas de mvmnt évolutionnaire, trop tôt d'en faire un parti. Rôle de visibilité. Votera pour PTB	Ne croit pas au changement par la politique.	N'y croit plus trop, au vu des algorithmes. Partage d'infos entre militants	Méfiance envers les grands médias. Mais amélioration ces dernières années	
Misha*	AV, 269LA, DxE, TSM, BB, GI	Très vaguement	Bon début. Très lent.	Compte voter pour eux, même si se disent abo sans vraiment l'être. Message pas hyper clair.	Ca peut être un plus, mais ça partira du bas (bottom-up)	Pas via son profil mais sur les groupes et via messenger.	Jamais eu plus de contact que ça ; beaucoup d'exagérations.	
Geert	AV, BB, TSM	Oui	Bien mais ne vaut pas pour tout le pays	Pas bonne tactique, pas abo. Votera PVDA.	Pour le moment, la politique est une toute petite partie.	Oui, arme la plus puissante. + communication entre activistes.	Pas un grand ami des médias. Grands médias contrôlés par l'état.	
Claudine*	269 LA, DxE, BB, AV, TSM, GI	Oui mais n'y croit pas ; ne vote pas.	Code de la bonne conscience humaine ; spéciste	Attention louable, stratégie pas terrible, gens ne sont pas prêts. Message pas clair, pas abo.	Tout seul, non. Il doit d'abord y avoir une révolution citoyenne.	Canal très important mais avec ses défauts (très axé égo).	Méfiance, activistes traités de radicaux. Amélioration vers le mieux mais très lent.	
Rose	Be Vegan	Oui	Bon début mais spéciste et manque de clareté	Important de politiser la question animale mais manque de professionnalisme	Importance du bottom-up mais aussi de la politique, les deux s'entrecroisent toujours	S'en sert beaucoup mais ne sait pas si ce qu'elle fait a de l'impact ou pas.	Contente de pouvoir s'exprimer quand elle a l'occasion de le faire ; argument préparés	
Elodie	Végétik	Oui	Evolution positive mais rien ne remet en cause le système	Candidate chez DA	Oui car influence sur l'agenda politique. Obligation de se positionner sur le sujet.	Arme très influente, ça fait partie du jeu.	Pas d'expérience négative mais pas toujours objectifs	
Jen	Animal Rights Belgium, The Save Movement	Oui	C'est un pas en avant mais encore beaucoup à améliorer	Très bien mais regrette que la thématique ne soit pas intégrée dans un parti déjà présent. Ca aurait été + efficace	Bottom-up, besoin d'une révolution citoyenne. Ne bougeront pas tant que les gens non plus.	Plateformes très importantes, essaient d'être partout pour toucher différents publics	Beaucoup d'exagérations mais relations d'interdépendance.	

